

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DES ETUDES
ET DES STATISTIQUES SECTORIELLES**



BURKINA FASO
Unité * Progrès * Justice

TABLEAU DE BORD DE L'ENVIRONNEMENT 2022



Edition Novembre 2023

LUXEMBOURG
AID & DEVELOPMENT



**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET DES STATISTIQUES
SECTORIELLES**

TABLEAU DE BORD DE L'ENVIRONNEMENT 2022



Table des matières

AVANT-PROPOS	ii
SIGLES ET ABREVIATIONS	iii
METHODOLOGIE.....	1
PARTIE 1 : LES HOMMES ET LE TERRITOIRE.....	2
1.1. LES CHANGEMENTS DEMOGRAPHIQUES	2
1.2 LES CHANGEMENTS SOCIAUX.....	3
1.3 LES CHANGEMENTS ECONOMIQUES	6
PARTIE 2 : LES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION.....	8
2.1 LA PRODUCTION DANS LE SECTEUR PRIMAIRE.....	8
2.2 LA PRODUCTION DANS LE SECTEUR SECONDAIRE	10
2.3 LA PRODUCTION DANS LE SECTEUR TERTIAIRE.....	11
2.4 LA CONSOMMATION	13
2.5 LES POLLUTIONS	15
PARTIE 3 : L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT	18
3.1 LES RESSOURCES FORESTIERES, FAUNIQUES ET HALIEUTIQUES.....	18
3.2 LE CLIMAT ET L'HYDROGRAPHIE	19
3.3 LES SOLS.....	21
3.4 L'AIR	22
PARTIE 4 : LES IMPACTS DE LA DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT	24
4.1 LES IMPACTS SUR LA FLORE, LA FAUNE ET L'EAU	24
4.2 IMPACTS SUR LA SANTE HUMAINE	26
4.3 LES IMPACTS SUR L'ECONOMIE	29
PARTIE 5 : LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	31
5.1 LES DEPENSES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	31
5.2 LA RESTAURATION ET LA CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES	32
5.3. L'ECONOMIE ET LA DIVERSIFICATION ENERGETIQUE	37
5.4. GESTION DES DECHETS	39

AVANT-PROPOS



Le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEA) s'est engagé à améliorer son système d'informations statistiques afin de contribuer à une meilleure prise de décisions et de faciliter l'accès du public aux statistiques environnementales de qualité. La disponibilité de ces statistiques constitue donc un défi majeur pour mon département. Ainsi, pour renforcer le système de production statistique, le Ministère a bien voulu accompagner l'Annuaire Statistique 2022 des statistiques

de l'environnement d'un Tableau de Bord. Ce document analyse l'évolution des principaux indicateurs du secteur contenus dans l'annuaire statistique sur la période de 2013 à 2022 pour la plupart des indicateurs. Il a pour but de guider les décideurs dans leur analyse relative aux questions environnementales sur le plan national.

Je me réjouis de la production du Tableau de Bord des statistiques 2022 de l'environnement (TBE 2022) et je reste confiant que désormais, les statistiques de l'environnement seront produites et publiées régulièrement dans des délais raisonnables, en vue de mettre à la disposition de tous les utilisateurs des données concernant les différentes composantes de l'environnement. Je suis conscient qu'en dépit des efforts consentis par l'ensemble des acteurs, cette édition du tableau de bord reste perfectible.

Toutefois, nous fondons l'espoir qu'il répondra aux attentes des utilisateurs et aidera, d'une part, à une plus grande compréhension de l'évolution de l'état de l'environnement et d'autre part, à une meilleure planification des interventions en matière de protection et de gestion des ressources environnementales. Au regard de l'importance que revêt le présent document, j'invite l'ensemble des structures à conjuguer davantage leurs efforts afin de relever les défis qui s'imposent au ministère en matière de productions statistiques.

Je les exhorte également à s'appropriier ledit document et à travailler continuellement à garantir la qualité des données relevant de leur domaine et la fiabilité de notre système statistique sectoriel. Aussi, conscient des efforts consentis, je voudrais adresser mes sincères remerciements à l'ensemble des acteurs qui n'ont ménagé aucun effort pour la production du présent document.

Le Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement

Roger BARO

**Chevalier de l'ordre du mérite du développement rural avec agrafe
environnement**



SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ARSN	Autorité Nationale de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire
AEPA	Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement
BDOT	Base de Données d'Occupation des Terres
CNSF	Centre National de Semences Forestières
SP/CONASUR	Secrétariat Permanent du Conseil National de Secours d'Urgences et de Réhabilitation
COVNM	Composés Organiques Volatils Non Méthanoïque
DGE	Direction Générale de l'Energie
DGEF	Direction Générale des Eaux et Forêts
DGESS	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DGPE	Direction Générale de la Préservation de l'Environnement
DGRH	Direction Générale des Ressources Halieutiques
DPSIR	Drivers, Pressures, State, Impacts and Réponses
EICVM	Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages.
EMC	Enquête Multisectorielle Continue
EPA	Enquête Permanente Agricole
ERI-ESI	Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
IDH	Indice de Développement Humain Durable
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie.
MARAH	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques
MEEA	Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement
MEEVCC	Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique
MEMC	Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAGIRE	Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau

PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PIB	Produit Intérieur Brut
PM10	Particulate Matter 10
PNSR	Programme National du Secteur Rural
REEB	Rapport sur l'Etat de l'Environnement au Burkina Faso
RGa	Recensement Général Agricole
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SONABEL	Société Nationale d'Électricité du Burkina
SP-CNDD	Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable
TCN	Troisième Communication Nationale
TEP	Tonne Équivalent Pétrole

METHODOLOGIE

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de travail 2022 le MEEA à travers la Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS), conformément à ses attributions, a produit la huitième édition du Tableau de Bord des statistiques de l'Environnement (TBE, 2022). Le TBE 2022 est le couronnement d'un processus participatif qui a nécessité le concours des différents structures productrices des statistiques environnementales. Ce processus a démarré d'abord par la collecte et la saisie des données, ensuite le traitement des données et enfin un atelier d'élaboration.

La collecte et la saisie des données se sont déroulées dans le mois d'octobre 2023. A cet effet, un comité technique a été mis en place par une note de service. Les agents chargés de la collecte des données ont, pendant une dizaine de jours réuni les données récoltées auprès de différentes structures productrices. Il convient de noter que la plupart des données sont issues de l'annuaire des statistiques 2022 de l'environnement. Les données collectées ont par la suite été traitées.

Le traitement des données en vue de l'élaboration du tableau de bord 2022 des statistiques de l'environnement s'est déroulé en octobre 2023. Il a été effectué par l'équipe du comité technique d'élaboration du tableau de bord. L'objectif de cet exercice était de s'assurer d'une part de la fiabilité des données collectées et la comparaison des nouvelles données avec celles des années antérieures d'autre part. Les données traitées ont servi à l'élaboration effective du tableau de bord.

Un atelier technique a réuni les différentes structures productrices des données environnementales. A cet effet, les cadres de ces structures ont produit l'édition 2023 du tableau de bord des statistiques de l'environnement.

A l'instar des éditions précédentes, l'édition 2023 du tableau de bord est basée sur le modèle **DPSIR (Driving Forces, Pressures, States, Impacts, Responses)** soit **Forces motrices, Pressions, Etat, Impact, et Réponses** en Français. Il s'agit d'un modèle promu par l'Agence Européenne de l'Environnement (AEE). Les **Forces Motrices** sont les activités anthropiques qui peuvent avoir un effet sur l'environnement et qui consomment les ressources naturelles. Les **Pressions** sont les actions directes des forces motrices (par exemple, un prélèvement, un rejet de substances, une modification morphologique...) à l'endroit où elle a lieu. **L'Etat** est influencé directement par les pressions et décrit la qualité ou quantité résultant à la fois de facteurs naturels et anthropiques (caractéristiques physiques, chimiques et biologiques) d'un lieu donné. Les **Impacts** équivalent aux effets directs ou indirects de la pression sur l'environnement dans le temps et dans l'espace (concentration en nitrates, la mortalité de poissons, la modification d'écosystème...). Les **Réponses** correspondent aux mesures prises pour améliorer l'état de l'environnement.

PARTIE 1 : LES HOMMES ET LE TERRITOIRE

Dans leurs modes de vie quotidienne, les hommes mènent des activités consommatrices de ressources qui génèrent souvent des nuisances. Ils développent ainsi des actions qui ont des impacts sur l'environnement. L'ensemble des processus déclencheurs de ces actions constitue les forces directrices. Elles regroupent donc les facteurs divers qui déterminent les comportements, les habitudes, les valeurs et la façon dont les acteurs produisent et consomment. Dans cette première partie, les indicateurs de forces directrices sont regroupés dans les thèmes portant sur les changements démographiques, sociaux et économiques.

1.1. LES CHANGEMENTS DEMOGRAPHIQUES

Une population croissante

Le Burkina Faso connaît une croissance continue de sa population. En effet, entre 1996 et 2006, le taux de croissance de cette population était de 3,1% (RGPH, 2006). En 2019, ce taux est estimé à 2,9% selon les résultats du cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation. La population a plus que doublé en 30 ans, passant de moins de 8 millions d'habitants en 1985 à plus de 20 millions en 2019 (**Tableau 1.1**).

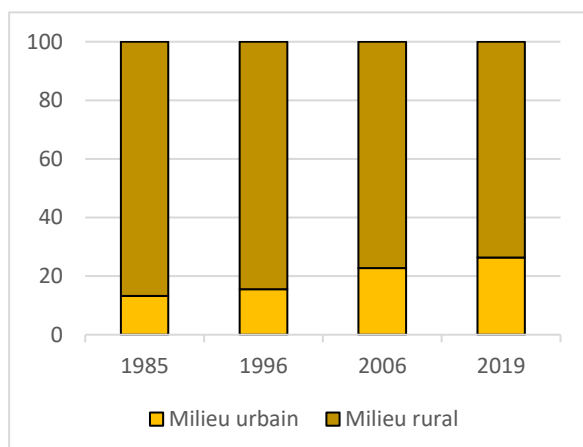
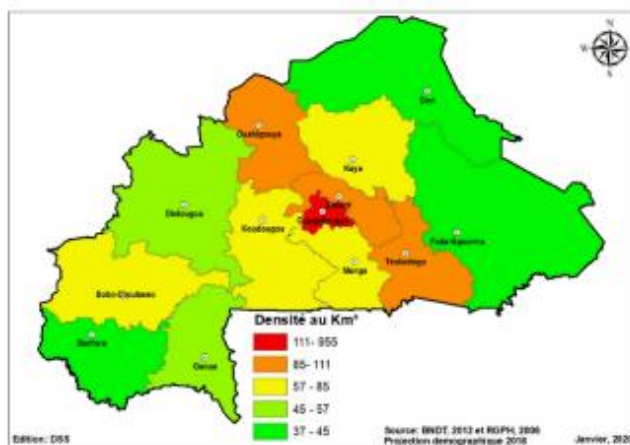
Cette population est en majorité rurale mais les forts taux de croissance sont observés en milieu urbain. La population urbaine s'est fortement accrue entre 1985 et 2019, passant respectivement de 1 million d'habitants à 5,4 millions. En 2019, la Région du Centre enregistrait la plus forte concentration (1014 habitants au Km²) et celle du Sahel la moins dense (31 habitants au Km²). La croissance démographique et l'urbanisation entraînent diverses pressions anthropiques sur l'environnement. (**Graphique 1.1 et Carte 1.1**)

Tableau 1.1 Population par région en année de recensement et projections démographiques (en millier)

Régions	2017	2018	2019* ¹	2020	2021	2022
Boucle du Mouhoun	1 923 192	1 976 217	1 901 269	1 922 860	1 975 031	2 019 916
Cascades	794 192	822 445	812 466	829 116	859 039	885 949
Centre	2 744 666	2 854 356	3 030 384	3 110 980	3 241 870	3 362 048
Centre-Est	1 561 208	1 607 993	1 580 508	1 603 174	1 651 362	1 693 530
Centre-Nord	1 639 966	1 687 858	1 874 669	1 904 344	1 964 364	2 017 277
Centre-Ouest	1 598 159	1 643 388	1 660 135	1 681 820	1 730 263	1 772 363
Centre-Sud	848 940	871 927	788 731	796 342	816 617	833 864
Est	1 722 513	1 777 738	1 942 805	1 978 958	2 046 722	2 107 208
Hauts-Bassins	2 091 282	2 158 541	2 239 840	2 279 585	2 355 712	2 017 277
Nord	1 587 866	1 632 149	1 722 115	1 745 265	1 796 189	1 840 537
Plateau-Central	924 474	949 697	978 614	990 693	1 018 530	1 042 623
Sahel	1 353 307	1 395 109	1 098 177	1 110 418	1 140 317	1 166 007
Sud-Ouest	842 382	866 662	875 442	887 373	913 427	936 140
Burkina Faso	19 632 147	20 244 080	20 505 155	20 840 928	21 509 443	21 694 739

Source : INSD, RGPH 2006 et 2019, projections et résultats définitifs

¹ Donnée du RGPH 5

Graphique 1.1 : évolution de la population par milieu de résidence**Carte 1.1 : évolution de la population par milieu de résidence**

Source : DGESS/MEEA à partir des données de l'INSD, RGPH (1985, 1996, 2006, 2019)

1.2 LES CHANGEMENTS SOCIAUX

La société burkinabè est en pleine mutation, caractérisée par des changements dans les conditions de vie des populations. Les ressources naturelles constituent en grande partie la source de revenus des populations. L'Agriculture, essentiellement basée sur les activités de production agrosylvopastorales et halieutiques, occupe une place importante dans l'économie du pays. La prépondérance de l'agriculture couplée à la forte croissance démographique exerce une pression sur les composantes de l'environnement.

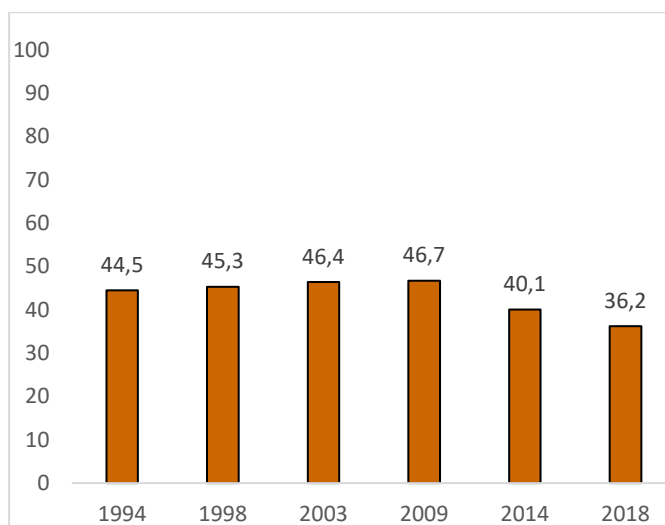
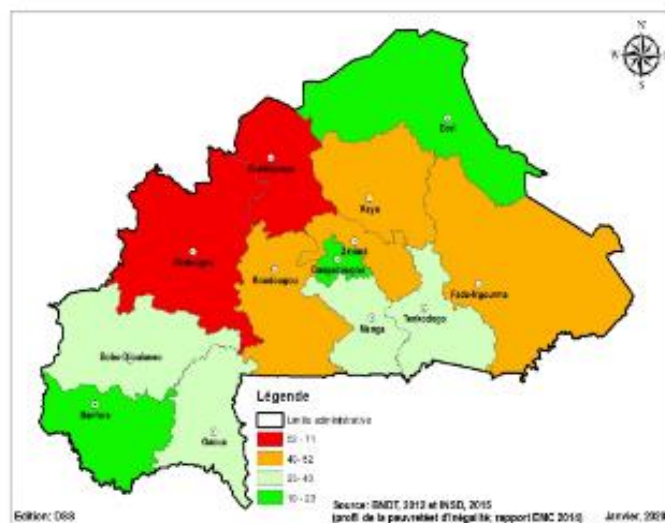
La pauvreté, l'insécurité alimentaire et l'analphabétisme : des facteurs potentiels de dégradation de l'environnement

Bien qu'en légère baisse depuis 2009 où elle était de 46,7%, l'incidence de la pauvreté sur le territoire national reste préoccupante avec un taux de 36,2% en 2018. La région du Nord enregistre la plus forte incidence de pauvreté (70,9%) tandis-que la région du Centre enregistre la plus faible (5,3%).

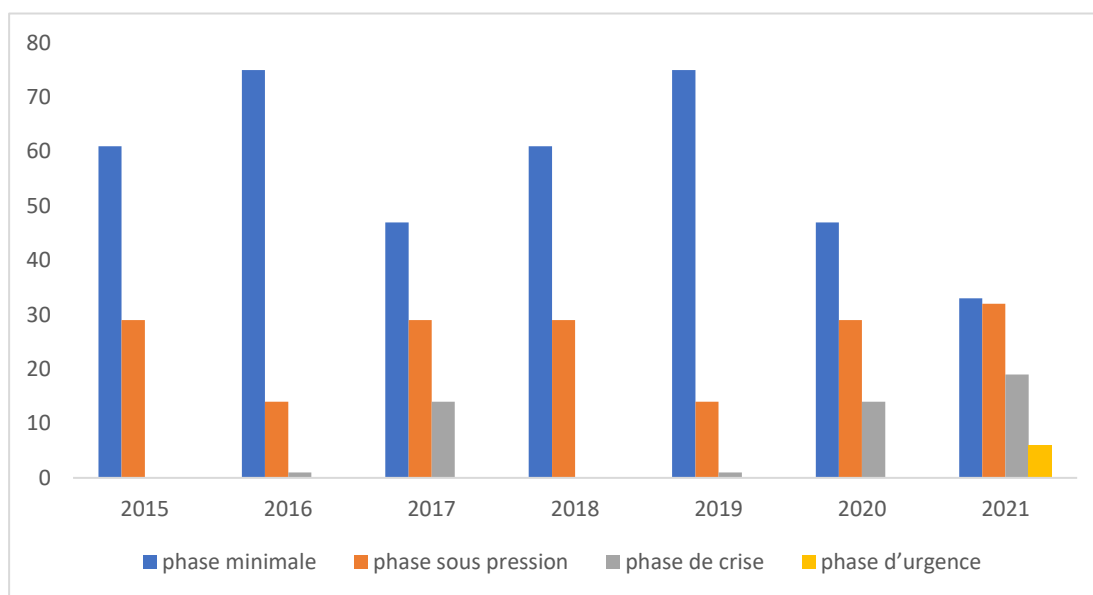
La situation alimentaire de l'année 2021 s'est de plus en plus dégradée comparativement à 2020 (Graphique 1.3). Pendant les périodes de soudure, les populations sont tournées vers l'exploitation excessive des ressources forestières pour leur alimentation.

L'éducation favorise la compréhension des enjeux de la gestion durable de l'environnement. Bien qu'étant en nette progression, le taux d'alphabétisation reste faible. Selon l'INSD (2018), il est passé de 23,6% en 2005 à 34,5% en 2014 puis à 34,7% en 2018. Au niveau régional, la Région du Centre a le taux d'alphabétisation le plus élevé (63,9%) et celle de l'Est enregistre le plus faible avec un taux de 22,7% (Graphique 1.4). Le faible taux d'alphabétisation constitue un facteur qui peut compromettre la promotion de l'écocitoyenneté.

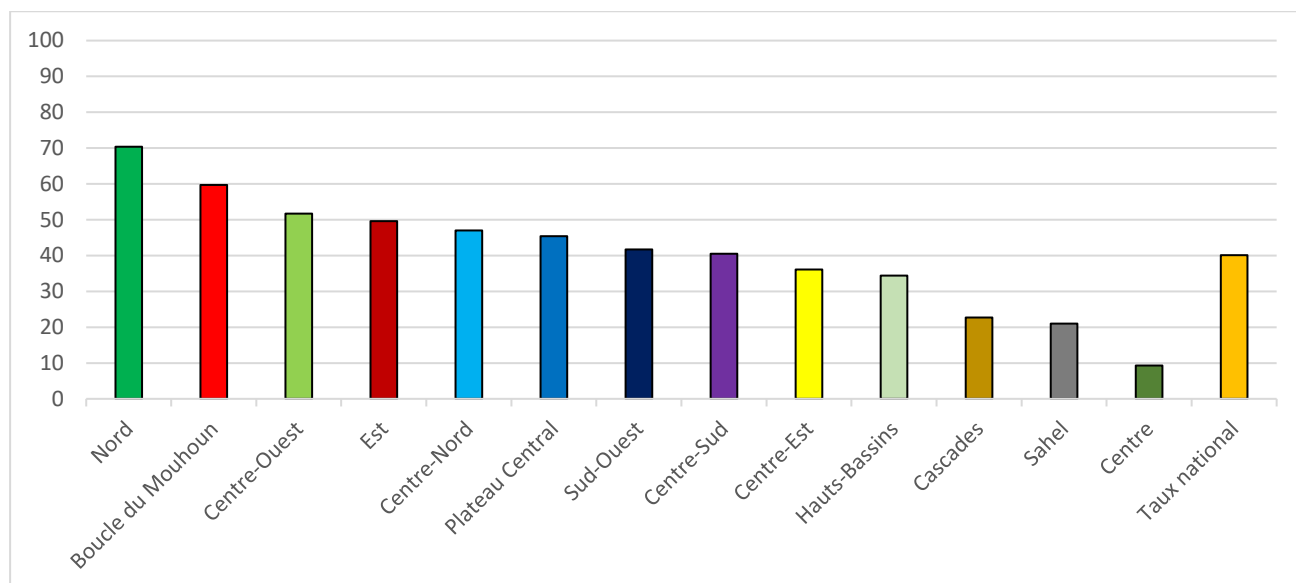
La pauvreté, l'insécurité alimentaire et l'analphabétisme induisent des comportements de survie des populations tournées vers l'exploitation non durable des ressources naturelles entraînant une forte pression sur celles-ci.

Graphique 1.2: Evolution de l'incidence de la pauvreté monétaire**Carte 1.2: Evolution de l'incidence de la Pauvreté Monétaire**

Source : DGESS/MEEA à partir des données de l'INSD, EP (1994,1998,2003), EICVM (2009) EMC 2014

Graphique 1.3. Phases d'insécurité alimentaire (en nombre)

Source : DGESS/MEEA 2022, à partir des données de la DGESS/MARAH

Figure 1.4: Taux d’alphabétisation (%) par région des 15 ans et plus en 2018

Source : DGESS/MEEA à partir des données de l'INSD, ERI ESI 2018

Des habitats des ménages peu adaptés aux changements climatiques

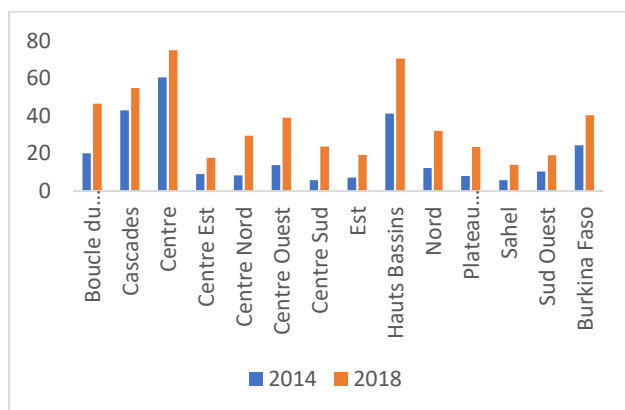
L'amélioration des conditions socio-économiques des ménages peut avoir des conséquences néfastes sur l'environnement si elle est induite par des modes de consommation non durables à l'instar de l'utilisation de l'énergie thermique pour la production de l'électricité, la mauvaise gestion de nos ressources en eau potable, l'extension des villes, etc.

La proportion des ménages utilisant l'énergie électrique (réseau électrique, solaire, groupe électrogène) pour l'éclairage en 2018 est en nette progression. Elle est passée de 24,4% en 2014 à 40,4% en 2018 mais demeure toujours faible car plus de la moitié des ménages n'en bénéficie toujours pas. La région du centre enregistre le plus fort taux (75 %) et celle du Sahel le plus faible taux (14%). La faiblesse dans l'accès des ménages à l'électricité induit des pressions sur l'environnement à travers l'utilisation abusive des autres sources d'énergie notamment le bois.

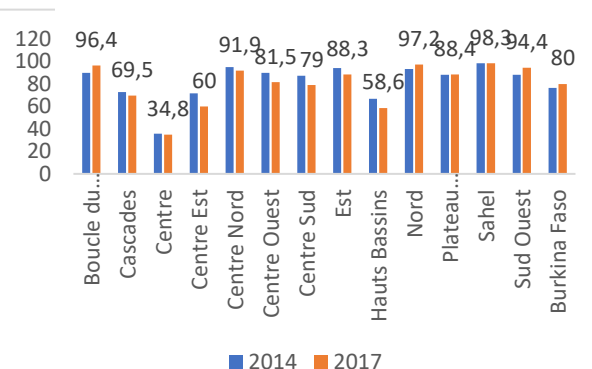
La proportion de ménages dont le mur du bâtiment principal est en matériaux non définitifs est très élevée aussi bien au niveau national (80%) que dans toutes les régions à l'exception de la région du centre (34,8 %). Le taux le plus élevé est observé dans la région du Sahel (98,3%).

L'accès des ménages à l'eau potable est très élevé au niveau national (76,1% EMC 2018). Cependant, le niveau d'accès des ménages à l'eau potable reste insuffisant surtout en milieu rural (69,8% EMC 2018), au regard du caractère indispensable de l'eau potable.

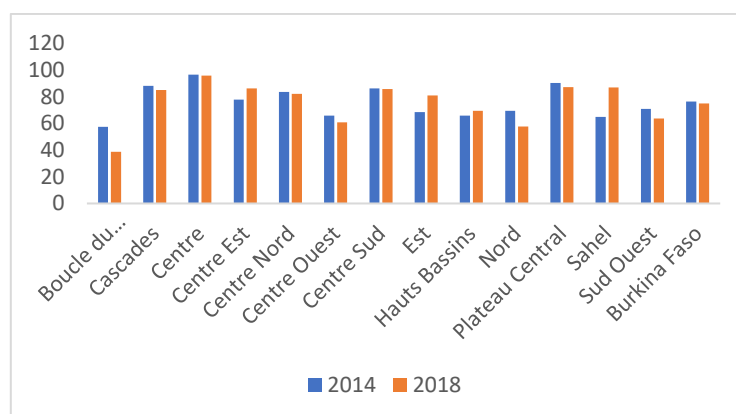
Graphique 1.5 : Proportion de ménages utilisant l'électricité comme principale source d'éclairage (%)



Graphique 1.6 : Proportion de ménages dont le mur du bâtiment principal est en matériaux non définitifs (%)



Graphique 1.7 : Proportion de ménages ayant accès à l'eau potable (%)



Source : DGEES/MEEA 2022, à partir des données de EMC, EHCVM (2014,2017,2018)

1.3 LES CHANGEMENTS ECONOMIQUES

L'activité économique burkinabè dépend fortement de l'environnement. En effet, les secteurs primaire et secondaire dont la plupart des activités a un impact direct sur la qualité des sols, de l'eau, des forêts et du sous-sol. Celles-ci participent beaucoup à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB), mais ont des conséquences sur l'environnement.

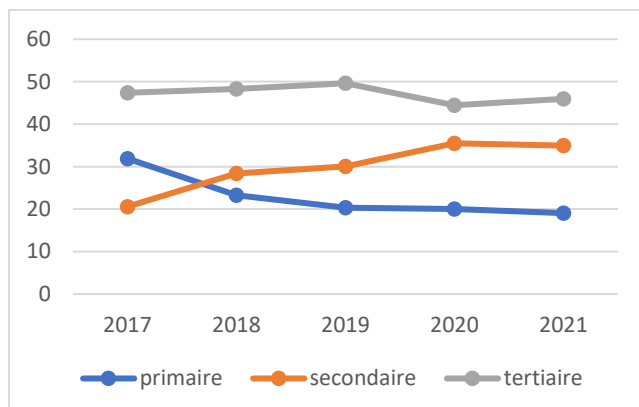
Un Produit Intérieur Brut croissant

Sur la période 2014-2021, le taux de croissance du PIB connaît une tendance à la hausse. Cependant son plus bas niveau est enregistré en 2020 (1,9%) suivi d'une hausse exceptionnelle sur la période (6,9%). Quant au PIB par tête, il a connu une augmentation régulière sur la période 2015 - 2021, passant ainsi de 379 139,5 FCFA en 2015 à 509 900 FCFA en 2021 (**Graphique 1 .10**)

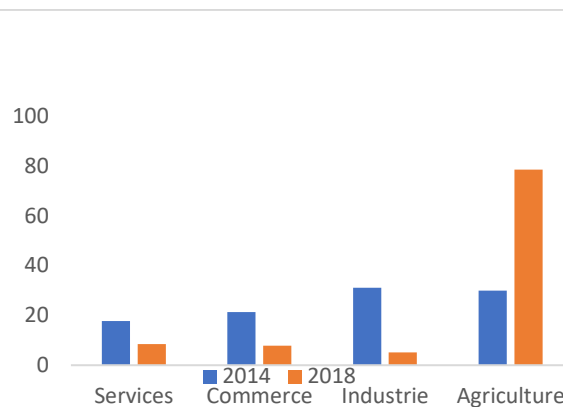
Une population active exerçant de plus en plus dans le secteur secondaire

Le secteur d'activité qui contribue le plus à la formation du PIB est le secteur tertiaire suivi du secteur secondaire comme le montre **Graphique 1.8**. Quant au secteur primaire beaucoup éprouvé par la situation sécuritaire occupe la dernière place des secteurs de contribution du PIB.

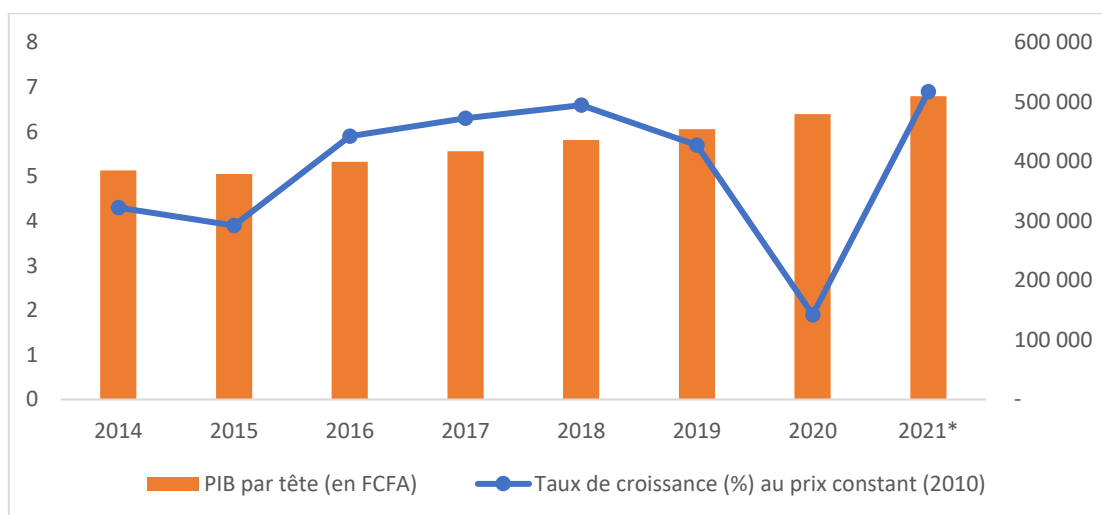
L'Agriculture et l'industrie employaient respectivement 30% et 31% de la population active. Entre 2007 et 2014, la proportion des travailleurs dans l'industrie a été multipliée par six tandis que celle du secteur primaire a été divisée par deux (**Graphique 1.9**).

Graphique 1.8 : Contribution des secteurs d'activité au PIB

Source : Source : Calculé à partir des données des CNA 2021 (premières estimations à partir des CNT)

Graphique 1.9: répartition (en %) de la population occupée

Source : Source : INSD/EMC 2014 & 2018

Graphique 1.10: Evolution du PIB par tête (en FCFA) et du taux de croissance du PIB en volume (en %)

Source : DGESS/MEEA 2022 à partir des données de l'INSD, 2021

BON A SAVOIR

La population du Burkina Faso est en pleine croissance. Cette croissance s'observe davantage dans les milieux urbains. La pauvreté, plus accentuée en milieu rural, touche près de la moitié de la population. Elle se caractérise entre autres par des habitats précaires et des difficultés d'accès à l'électricité, favorisant les actions anthropiques néfastes à l'environnement. Par ailleurs, la structure de l'économie burkinabè révèle une importance du secteur primaire et le développement d'un secteur secondaire tourné vers l'industrie extractive, entraînant ainsi des impacts négatifs sur l'environnement.

PARTIE 2 : LES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION

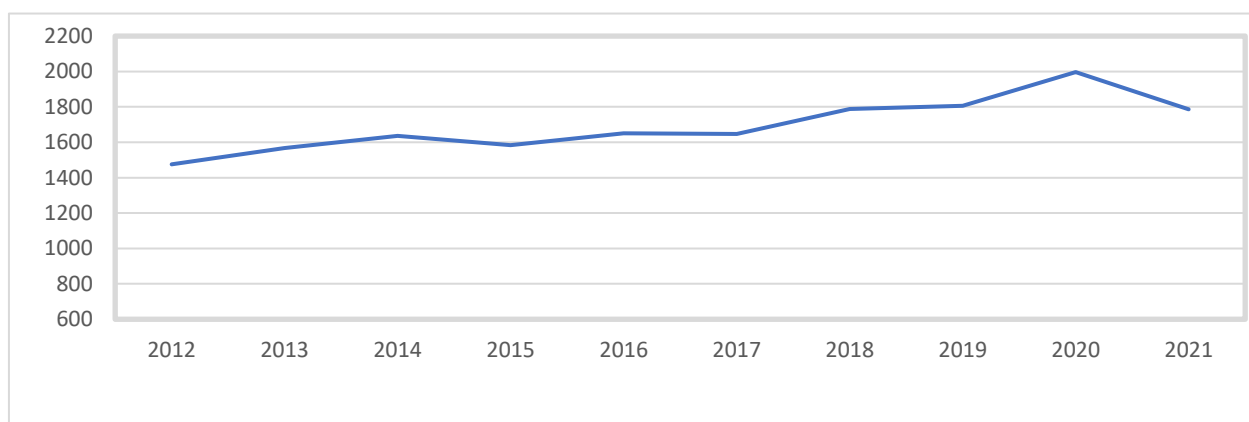
Le Burkina Faso est confronté à une dynamique accélérée de pressions sur les ressources et les milieux naturels du fait de la forte dépendance de l'économie à l'environnement. Les activités humaines sont à l'origine d'une dégradation du couvert végétal, de la perte de la diversité biologique, de la pollution des eaux, des sols et de l'air, etc. Dans cette partie, les indicateurs de pression sont agencés selon l'optique production, consommation et pollution.

2.1 LA PRODUCTION DANS LE SECTEUR PRIMAIRE

Un secteur primaire dynamique

Le secteur primaire comprend principalement l'agriculture, l'élevage, la pêche, la sylviculture et la chasse. La contribution de ce secteur à la formation du PIB a progressé à un rythme d'au moins 4% en moyenne par an de 2004 à 2017. Cette contribution du secteur primaire au PIB a relativement régressé ces dernières années. Elle est passée de 21% en 2018 à 16,2 % en 2021 (INSD, 2022). Toutefois, le caractère extensif des pratiques agro-sylvo-pastorales engendre toujours des effets négatifs sur les ressources naturelles et les efforts consentis pour la protection de l'environnement.

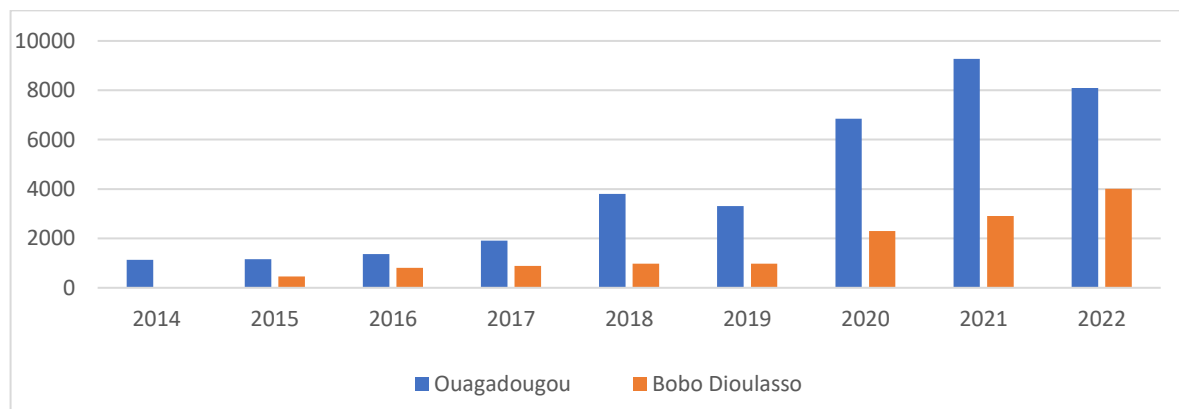
Graphique 2.1 : Evolution du PIB du secteur primaire (en milliards de francs CFA, base 2015)



Source : DGEES/MEEA 2022, à partir des données de l'INSD, Comptes Nationaux à partir des CNT

Une augmentation continue des superficies cultivées

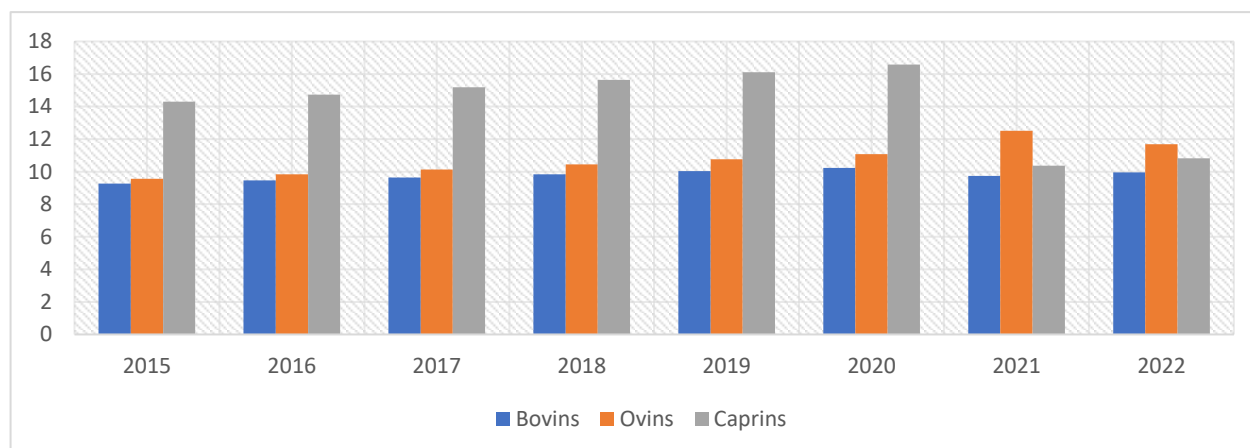
L'agriculture au Burkina Faso est de type extensif, marqué par une augmentation continue des terres cultivées. Sur les dix (10) dernières années, la part de la superficie nationale affectée aux principales cultures a connu une hausse (**Graphique 2.2**). En effet, elle est passée de 21,1% en 2013 à 24,6% en 2022 avec une forte dominance de la superficie des cultures vivrières qui occupent 72,5% des superficies cultivées contre 27,5% pour les cultures de rente en 2022. Par ailleurs le non-respect des normes d'exploitation des berges des plans d'eaux, l'utilisation des engrais chimiques et des pesticides sont sources de pollution. Ces pratiques exacerbent les tendances à la dégradation de la santé humaine, des ressources forestières, des ressources en eaux, des sols et perturbent la biodiversité.

Graphique 2.2 : Part du territoire consacré aux principales

Source : DGEES/MEEA 2022, à partir des données de la campagne agricole et de la situation alimentaire et nutritionnelle

Un cheptel en pleine expansion

L'élevage, dominé par le pastoralisme est la seconde plus importante activité du secteur primaire. Les effectifs des ovins, des caprins et des bovins ont augmenté entre 2015 et 2020. Le nombre des bovins et des caprins ont relativement régressé en 2021 et 2022. Cependant, le mode d'élevage extensif, conjugué à la croissance des effectifs du cheptel exerce des pressions sur les ressources naturelles entraînant ainsi la dégradation de l'environnement. Un élevage durable doit tendre vers la stabulation des effectifs.

Graphique 2.4 : Évolution de l'effectif du cheptel (en millions)

Source : DGEES/MEEA 2022, à partir des données l'annuaire statistique, 2022 du MARAH

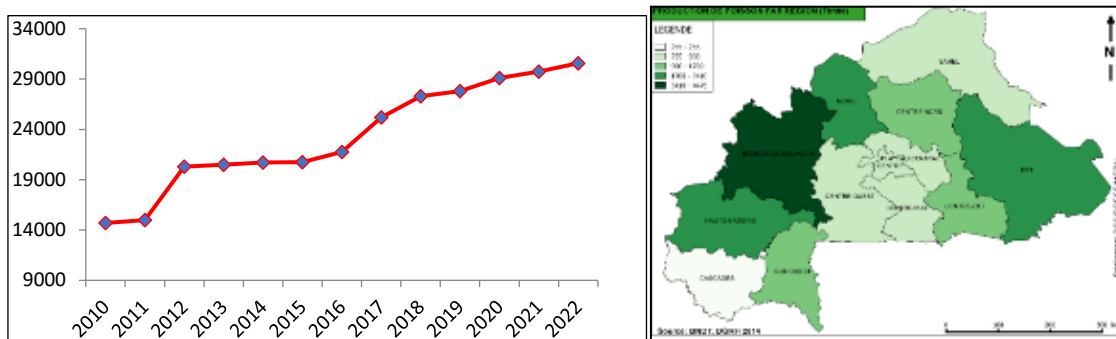
Une production halieutique tributaire des pratiques de pêche non durable

La pêche de capture s'est progressivement développée avec notamment l'accroissement des possibilités de pêche consécutive à la construction de retenues d'eau sur l'ensemble du territoire national. De 2015 à 2022, la production annuelle de poisson a augmenté passant de 20 750 tonnes à 30 576 tonnes.

Les pressions sur les ressources halieutiques sont entre autres la forte demande nationale de poisson, l'utilisation des techniques et engins de pêche prohibés, l'utilisation non contrôlée des produits chimiques dans les activités industrielles (minières, tanneries, etc.), agricoles (pesticides), etc. La gestion contrôlée des produits chimiques et la sensibilisation des acteurs de la pêche ainsi que la promotion de l'aquaculture contribueraient à la préservation des écosystèmes aquatiques tout en améliorant l'offre de poissons au niveau national.

Graphique 2.6: évolution de la pêche de capture (en

Graphique 2.6: évolution de la pêche de capture (en tonnes)



Source : DGESS/MEEA, à partir des données de la Direction Générale des Ressources Halieutiques

2.2 LA PRODUCTION DANS LE SECTEUR SECONDAIRE

Le secteur secondaire est principalement constitué d'industries extractives, manufacturières, de Bâtiments et Travaux Publics (BTP), de textiles et de production d'énergie. Initialement dominé par les industries manufacturières, le secteur secondaire a connu une forte expansion à partir de 2009 due à l'industrie extractive notamment la production minière.

Un boom minier favorable à l'économie mais préjudiciable à l'environnement

L'industrie minière a fortement contribué à la formation des richesses nationales depuis 2008 grâce à une politique minière attractive. L'activité minière est caractérisée par l'exploitation artisanale, semi-mécanisée et industrielle. En outre, l'exploitation artisanale est une pratique répandue qui accompagne le boom minier. L'augmentation continue de la production d'or illustre cette croissance soutenue de la production nationale. En 2022, 58,16 tonnes d'or ont été produites au Burkina Faso (**Graphique 2.7**). Les principales régions d'extraction industrielle sont le Sahel, la Boucle du Mouhoun, le Centre-Nord, le Centre-Est et le Nord.

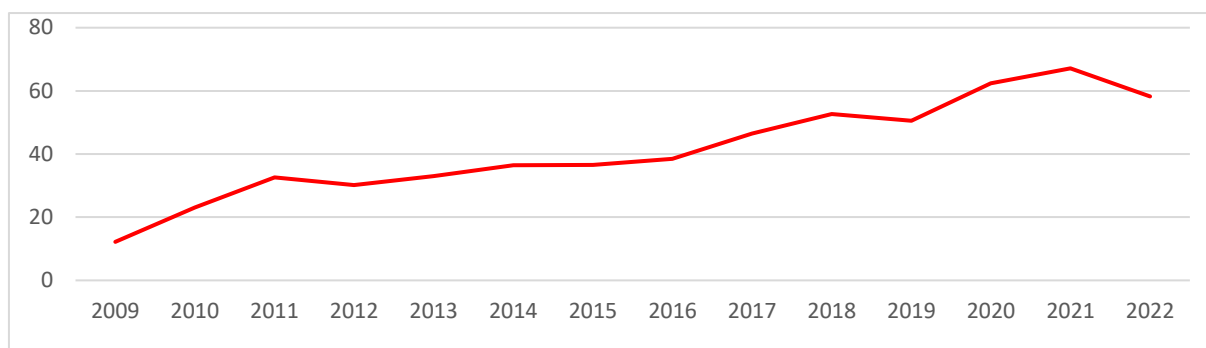
L'exploitation minière est une véritable source de devises pour l'économie nationale malgré les énormes conséquences néfastes qu'elle engendre sur l'environnement. En effet, cette activité entraîne la modification du paysage, les pertes de terres, la dégradation des sols, la déforestation, la perte de la biodiversité et la pollution des ressources en eau, etc.

La systématisation des Etudes d'Impact Environnemental, la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale, les inspections environnementales et l'opérationnalisation du fonds de

réhabilitation et de fermeture des sites miniers sont entre autres des mesures qui pourraient pallier les problèmes environnementaux relevés.

Le secteur secondaire est source de pollution, conséquence de l'insuffisance dans l'application effective de la réglementation environnementale entre autres.

Graphique 2.7: Evolution de la production totale d'or (tonne)

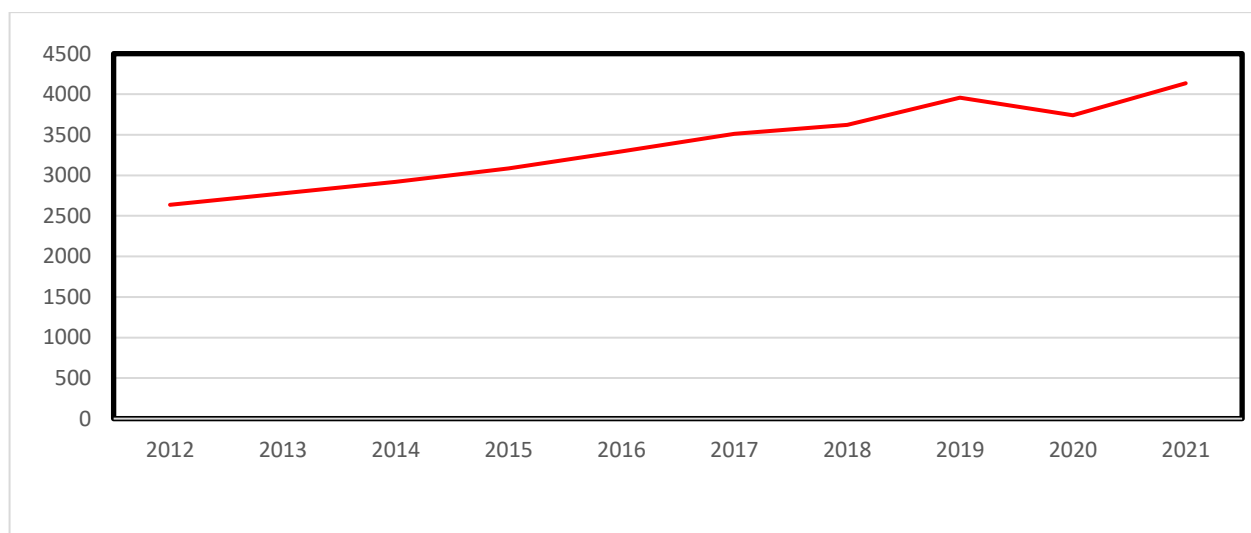


Source : DGEES/MEEA, à partir des données de l'annuaire statistiques 2022 des mines

2.3 LA PRODUCTION DANS LE SECTEUR TERTIAIRE

Le secteur tertiaire est le premier contributeur au produit intérieur brut avec une part estimée à 42,2% en 2021 (INSD, 2022). Son produit intérieur brut progresse à un rythme soutenu passant de 2636,5 milliards en 2012 à 4135,3 milliards en 2021. Les incidences de ce secteur dans le bilan énergétique du pays et dans la génération des polluants de l'air et de déchets sont importantes notamment le transport et le commerce.

Graphique 2.8: évolution du produit intérieur brut du secteur tertiaire (en milliards de francs CFA, base 2015)

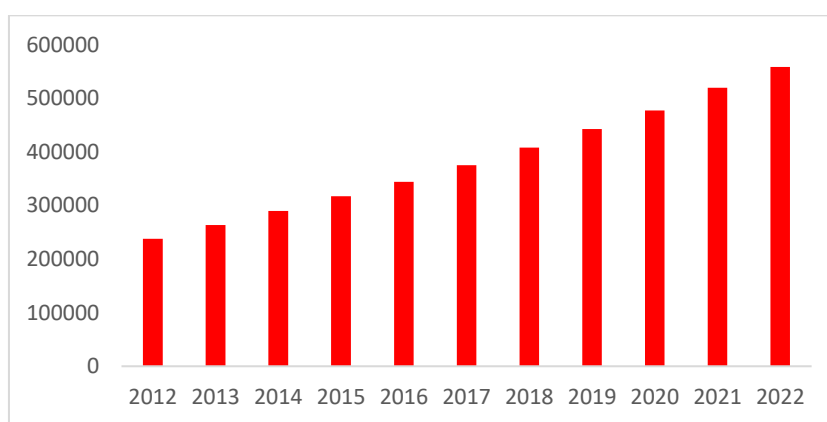


Source : DGEES/MEEA, à partir des données de la comptabilité nationale, 2022

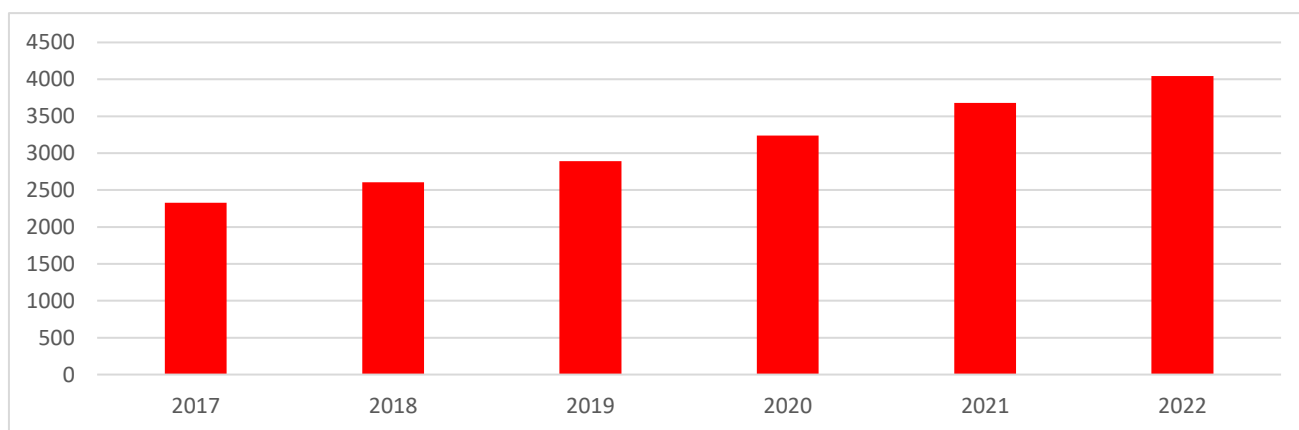
Une demande de transport croissante privilégiant le transport individuel

Le parc automobile progresse fortement avec une prédominance des engins à deux roues. En dix ans, le nombre d'engins à deux roues immatriculés et celui des véhicules automobiles a doublé. Cela pose des défis en matière d'aménagement urbain et de gestion du trafic routier dans les grandes agglomérations. Selon les inventaires nationaux des gaz à effet de serre (INSD, 2014), les transports sont responsables de 80% des émissions de CO₂, 30% des émissions de CO, plus de 90% des émissions des Composés Organiques Volatils Non Méthanoïques, plus de 60% des émissions de SO₂ ainsi qu'une part importante des émissions de particules en suspension. Ces polluants participent au réchauffement climatique et comportent des risques sanitaires considérables. La promotion du développement du transport en commun et la limitation de l'âge des véhicules réduiraient un tant soit peu les polluants dans l'air.

Graphique 2.9 : évolution du parc automobile

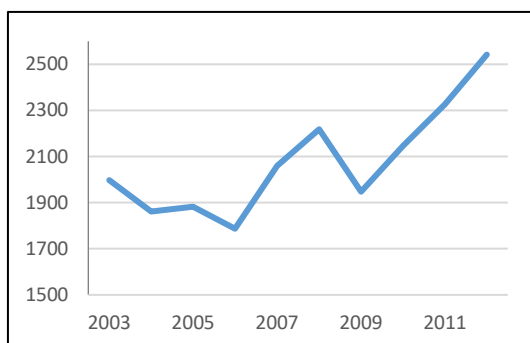


Graphique 2.10 : évolution du parc



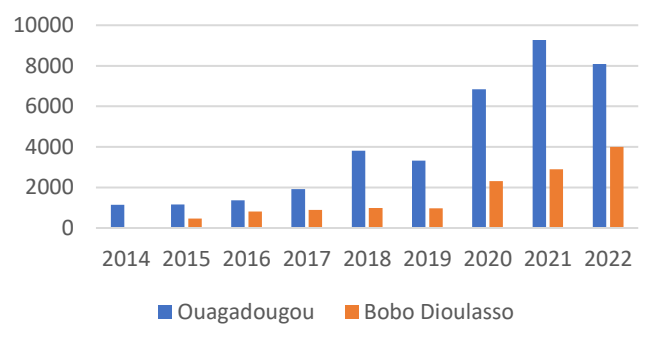
Source : DGESS/MEEA à partir des données de l'annuaire statistique du MTMUSR, 2022

Graphique 2.11: évolution des émissions du CO₂ provenant des transports (Gg)



Source : DGEES/MEEA, 2014 à partir des données d'inventaire National des gaz à effet de serre

Graphique 2.12 : Evolution du parc (PMC) des véhicules immatriculés dans les villes



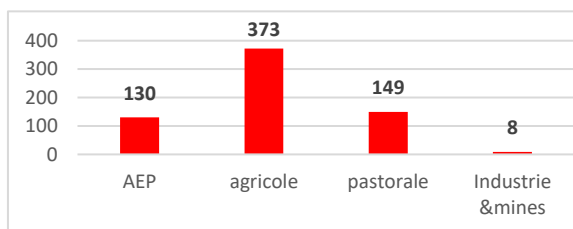
Source : Registre des immatriculations/Direction générale des transports terrestres et maritimes (DGTMM)

2.4 LA CONSOMMATION

Une forte consommation en eau et en énergie

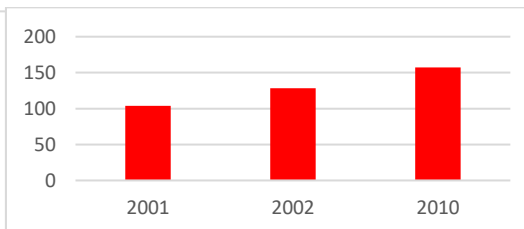
Au titre des ressources en eau, plus de 1,5 milliards de m³ ont été prélevés en 2010 pour un potentiel estimé à 4,7 milliards de m³ en moyenne par an. La production de l'énergie hydroélectrique (hydroélectricité) avec une demande de plus de 900 millions de m³ et les activités agropastorales pour 522 millions de m³, sont les plus grands utilisateurs d'eau. La demande d'eau domestique est également forte et en nette progression, passant de 103 millions de m³ en 2001 à près de 158 millions de m³ en 2010. Une gestion concertée et intégrée des ressources en eau est plus qu'une nécessité pour assurer la durabilité de ce capital naturel.

Graphique 2.13 : Demande d'eau par secteur (en million de m³)



Source : DGEES/MEEA 2022 à partir des données du MAHRH/DGRE, 2010

Graphique 2.14 : évolution de la demande d'eau (en million de m³)



Source : MECV/SP/CONEDD, à partir des données du troisième Rapport sur l'État de l'Environnement au Burkina 2010

Une consommation d'énergie en forte croissance et tournée vers celles non renouvelables

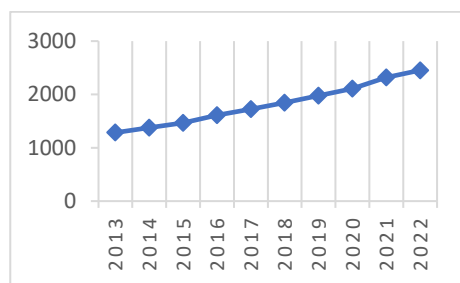
A l'instar des ressources en eau, la consommation des ressources énergétiques est croissante. Les combustibles ligneux (bois-énergie et charbon de bois), très utilisés par les ménages sont estimées à 6 842 900 tonnes en 2019 (MEMC, 2019).

La consommation d'électricité, accessible par 19,3% des ménages en 2014 (EMC, INSD), est aussi en nette hausse. Elle a doublé en dix ans passant de près de 1 284,1 GWh à 2453,3 GWh entre 2013 et 2022. Cette hausse de la demande est supportée par une offre supplémentaire d'électricité dominée par le thermique et l'extension du réseau d'approvisionnement.

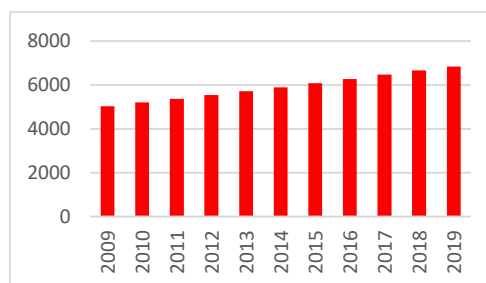
La consommation des hydrocarbures est en phase avec la forte augmentation du parc automobile. Parmi ces hydrocarbures, le gasoil et le super sont les plus consommés. En effet, près de 944 100 m³ super 91 et 836 300 m³ de gasoil ont été vendus aux agents économiques en 2022.

L'augmentation de la consommation de ces énergies engendrent des dommages sur l'environnement telle la destruction de la végétation et les émissions de gaz dans l'air. La promotion des énergies renouvelables et des technologies à faible consommation énergétique tel le solaire, le biogaz, le foyer amélioré etc. sont des alternatives pour un système énergétique durable.

Graphique 2.15 : évolution de la consommation totale d'électricité (10⁶XKWh)



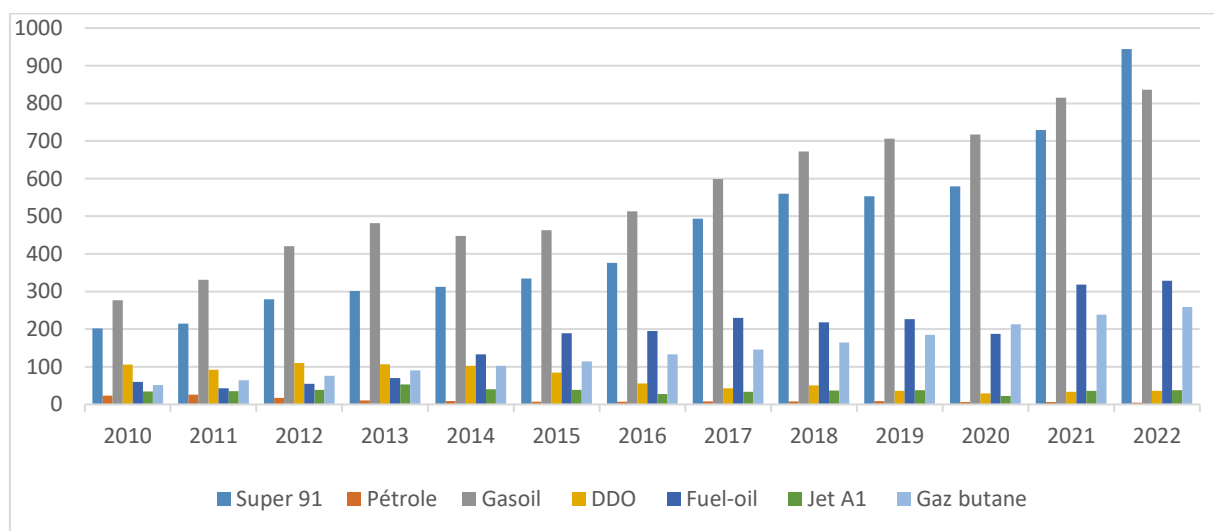
Graphique 2.16 : Consommation de bois et charbon de bois (10³Xtonne)



Source : DGESS/MEEA, à partir des données de la SONABEL/MEMC

Source : DGESS/MEEA, à partir des données de l'annuaire statistiques 2022 du MEMC

Graphique 2.17 : évolution des ventes des hydrocarbures (en milliers de m³)



Source : DGESS /MEEA 2022, à partir des données de la SONABY/ME

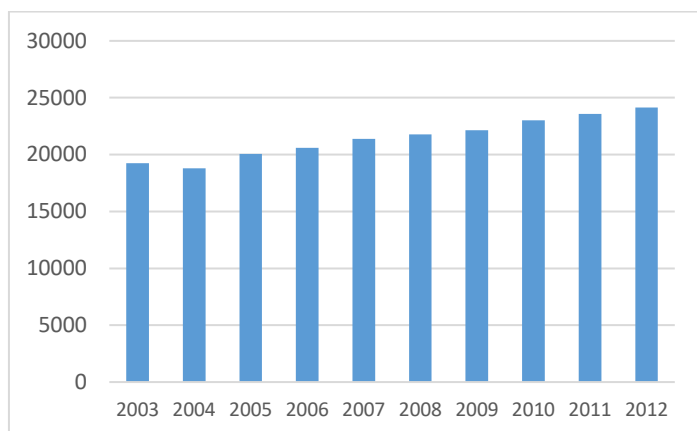
2.5 LES POLLUTIONS

Des pollutions et nuisances diverses sont générées par les activités de l'ensemble des secteurs socio-économiques et sont sources de risques portant atteinte au cadre de vie et à l'environnement.

Un accroissement des émissions de gaz à effet de serre

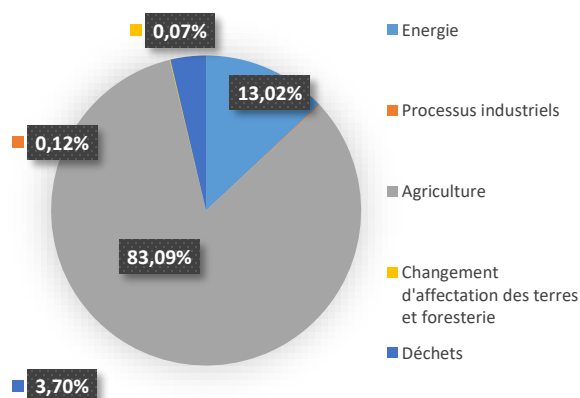
Les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de 25% entre 2003 et 2012 et proviennent principalement de l'agriculture y compris l'élevage (83 % en 2012) suivie du secteur de l'énergie (13% en 2012). Par ordre d'importance des volumes émis, ces gaz à effet de serre sont le CO₂, le CH₄, le CO, le N₂O, et les NO_x. Ces émissions sont dues aux activités humaines et contribuent au réchauffement climatique et la dégradation de la couche d'ozone.

Graphique 2.18 Émission de gaz à effet de serre par secteur en million de tonnes



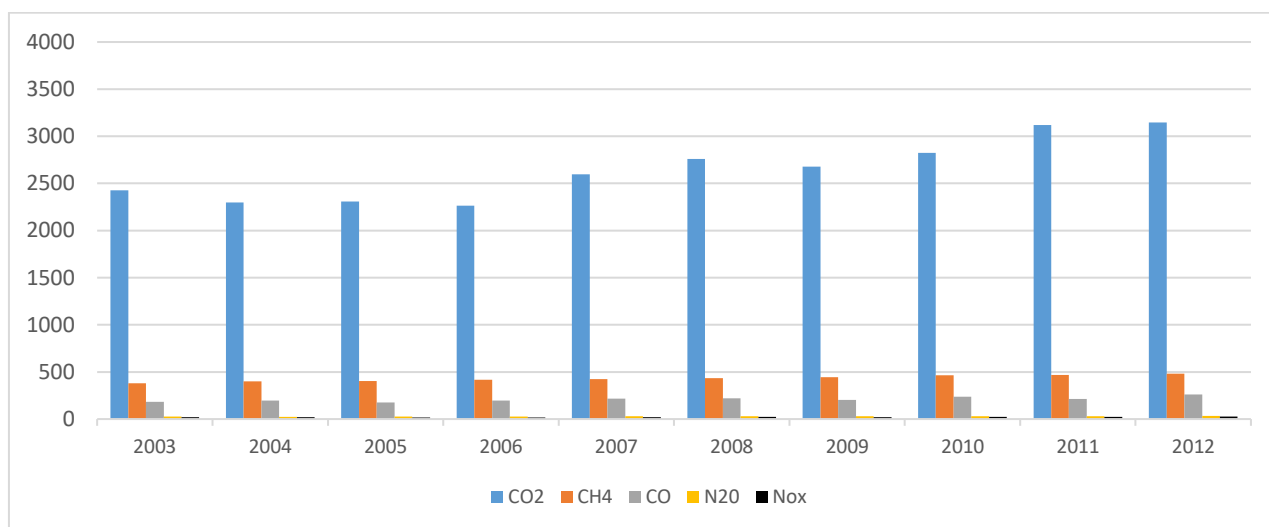
Source : DGESS /MEEA, à partir des données de l'INSD

Graphique 2.19: Émissions de GES par source en 2012(Gg)



Source : DGESS /MEEA, à partir des données de l'INSD

Graphique 2.20 : émissions nationales nettes de gaz à effet de serre en équivalent CO₂ (Gg)



Source : DGESS /MEEA 2022, à partir des données de l'INSD, 2014

Une production de déchets à la hausse

Les déchets municipaux constituent une source importante de pollution. L'augmentation de sa production (de 18% entre 2006 et 2009) est en partie due à la croissance démographique et aux choix de consommation. Ces déchets dont la quantité totale produite en 2009 s'élève à près de 760 000 tonnes se composent majoritairement de déchets alimentaires et de jardins (35%), de déchets inorganiques (26%) et de matières plastiques (18%). Bien que la gestion des déchets notamment plastiques ait été renforcée, l'amélioration des schémas directeurs de gestion des déchets des communes avec la prise en compte du caractère non biodégradable de certains déchets, la promotion des pratiques de recyclage, de réutilisation, l'opérationnalisation de centres de traitement et de valorisation des déchets plastiques, contribueraient à une meilleure gestion de la problématique des déchets.

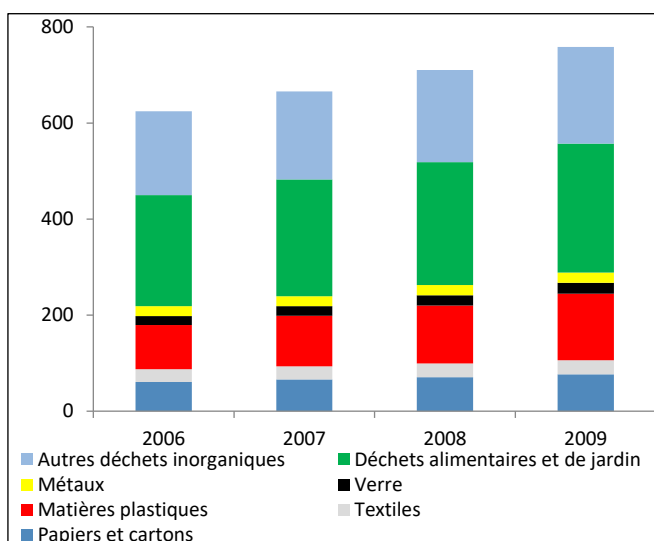
Des risques technologiques de plus en plus présents

Les technologies nucléaires bien que méconnues du grand public sont de plus en plus utilisées dans les secteurs socio-économiques au Burkina Faso.

En effet, l'évolution du nombre d'autorisations délivrées traduit une forte utilisation de sources radioactives et d'appareils émetteurs de rayonnements ionisants dans les domaines industriel et médical. De 2010 à 2019 le nombre d'autorisations délivrées est passé de 33 à 115 avec un pic de 117 autorisations en 2016.

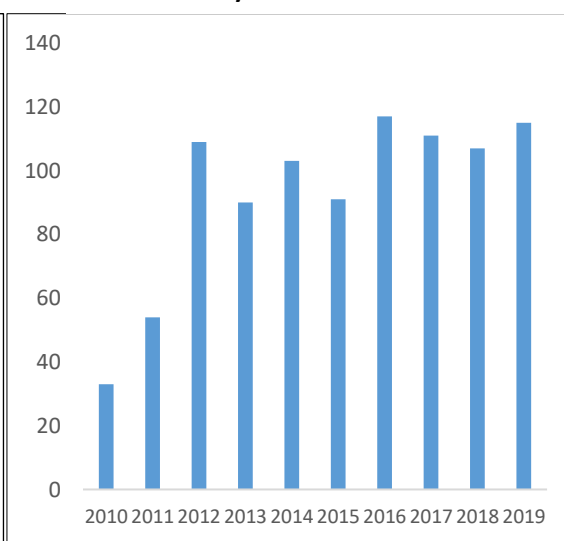
L'utilisation des équipements radioactifs et d'appareils émetteurs de rayonnements ionisants peut être un danger potentiel pour les travailleurs, le public et l'environnement. Un renforcement de la réglementation et du contrôle permettrait de garantir la sûreté et la sécurité nucléaires.

Graphique 2.21: Production de déchets municipaux par type en milliers de tonnes



Source : DGEES /MEEA 2002 à partir des données de l'INSD, 2009

Graphique 2.22 : Évolution du nombre d'autorisations délivrées pour l'utilisation des sources de rayonnements ionisants



Source : DGEES/MEEA 2022 à partir des données de l'ARSN

BON A SAVOIR

Les modes de production au Burkina Faso sont caractérisées par un accroissement des superficies cultivées combinée à une utilisation accrue des produits chimiques, une forte utilisation des sources radioactives et d'appareils émetteurs de rayonnements ionisants, une hausse de l'élevage à caractère extensif, une expansion de l'exploitation minière, une hausse du parc automobile marquée par un transport individuel prononcé et un accroissement des émissions des GES. Les habitudes de consommation sont marquées par une hausse de la consommation d'eau et d'énergie notamment non renouvelable.

Ces modes de production et de consommation non durables menacent l'état de l'environnement.

PARTIE 3 : L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT

L'environnement est soumis à des facteurs anthropiques tels l'exploitation artisanale de l'or, l'activité agricole extensive, la déforestation, le boom des sociétés immobilières et la gestion inadéquate des déchets qui entravent le bon fonctionnement des services écosystémiques. Ces pressions conjuguées aux changements climatiques engendrent des conséquences néfastes sur les différentes composantes l'environnement que sont les ressources forestières, hydrauliques, fauniques et halieutiques, le climat, les sols et la qualité de l'air.

3.1 LES RESSOURCES FORESTIERES, FAUNIQUES ET HALIEUTIQUES

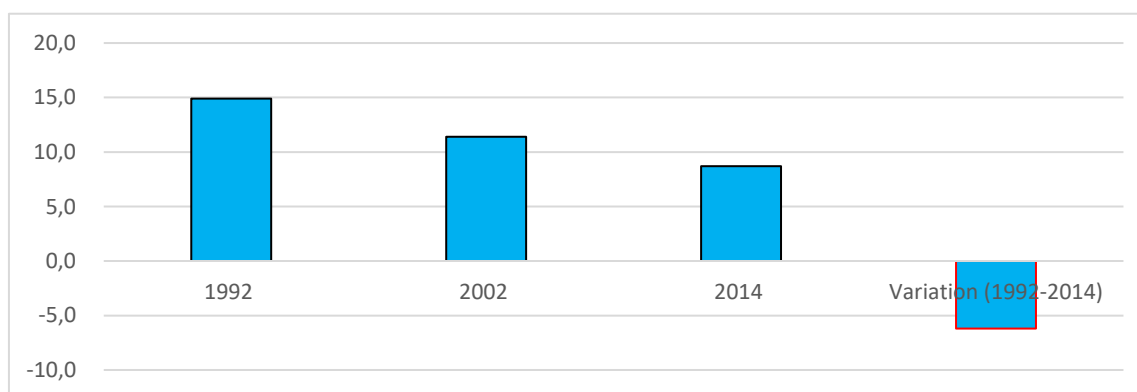
Une dégradation croissante des ressources forestières

La monographie nationale sur la diversité biologique de 2019 fait ressortir une pluralité d'espèces : 531 espèces ligneuses, 1779 espèces herbacées, 301 espèces cultivées, 636 espèces d'algues, 34 espèces de champignons macroscopiques, 28 espèces de champignons microscopiques et 26 espèces de fougères. La superficie des formations forestières est estimée à 14 841 672 ha du territoire national (BDOT, 1992), 11 450 178 ha du territoire national (BDOT, 2002) et 8 651 859 ha du territoire national (BDOT, 2014). Bien que la comparaison des données des BDOT 1992, 2002 et 2014 montre une réduction de la superficie déboisée annuellement au Burkina Faso qui passe de 339 149 ha/an à 233 193 ha/an grâce aux mesures prises par le Ministère avec l'accompagnement des Partenaires Techniques et Financiers, la tendance de la dégradation demeure une préoccupation majeure.

Entre 1992 et 2014, 52,5% des terres forestières sont restées stables et 47,5% des forêts ont subi des transformations. En effet, 38,6% ont été converties en terres cultivées, 7,9% en prairies et dans une moindre mesure en terres humides, établissements humains.

Les savanes arbustives ont été converties en cultures annuelles au rythme de 262 000 ha en moyenne par an. Sur la même période, on observe une faible croissance des superficies forestières (+5,8%), dont 4% provenant des terres cultivées, 1,8% des prairies et terres humides.

Graphique 3.1 : évolution des superficies des formations forestières au Burkina Faso en (millions d'hectares)



Source : SP/CNDD, 2020

Des ressources fauniques halieutiques diversifiées

Le Burkina Faso regorge d'importantes ressources fauniques et halieutiques composées de micro-organismes, de vertébrés et d'invertébrés aquatiques et terrestres.

Selon la monographie nationale sur la diversité biologique réalisée en 2019, on dénombre 120 espèces de poissons, 520 espèces d'oiseaux sauvages et 23 races d'oiseaux d'élevage, 140 espèces de mammifères sauvages, 91 races de mammifères d'élevage, 51 espèces de chauves-souris et 104 espèces de reptiles.

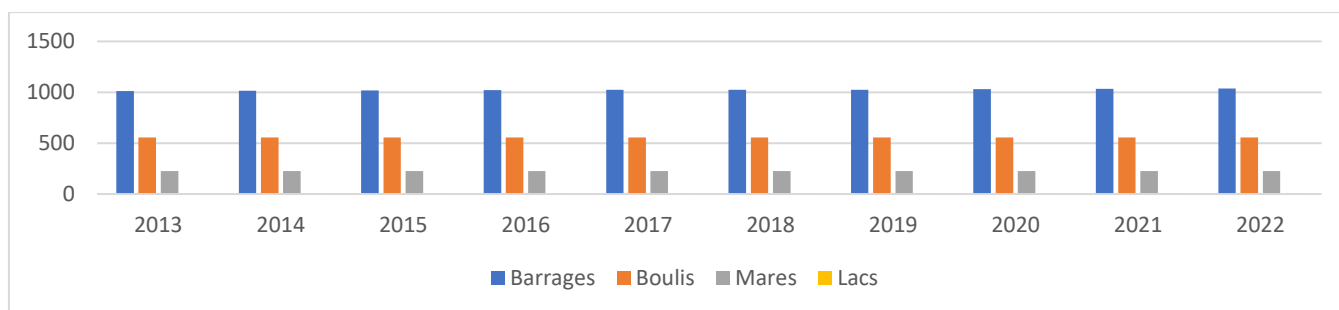
3.2 LE CLIMAT ET L'HYDROGRAPHIE

Le réseau hydrographique national se rattache à quatre (4) bassins versants nationaux : le Nakanbé, le Mouhoun, le Niger et la Comoé.

La gestion rationnelle et durable des ressources en eau demeure une préoccupation majeure. En effet, le Burkina Faso fait face à une pression sur ses ressources causée par la baisse de la pluviométrie, l'accroissement de la population, le développement des activités économiques et industrielles.

Le nombre de retenues d'eau de surface (Barrage, boulis, mare et lac) est estimé à 1828 (MEEA 2022) dont 57 % de barrages. Depuis 2013, le nombre barrages s'augmente légèrement tandis que celui des boulis, des mares et des lacs est resté constant.

Graphique 3.2 : Nombre de retenues d'eau de surface par type au Burkina Faso



Source: Annuaire statistique de l'eau et l'assainissement du MEEA 2022

Une tendance à la hausse des précipitations et des vents et à la baisse des températures

Le Burkina Faso a un climat tropical de type soudano-sahélien, caractérisé par l'alternance entre une longue saison sèche (Novembre-Mai) et une courte saison pluvieuse (Juin-Octobre) marquée par une irrégularité spatio-temporelle des précipitations.

Les relevés pluviométriques montrent une fluctuation des précipitations moyennes annuelles marquée par une légère tendance à la hausse. La plus forte valeur a été relevée en 2022 (990 mm) et la plus faible valeur en 2017 (806 mm) (Graphique 3.3).

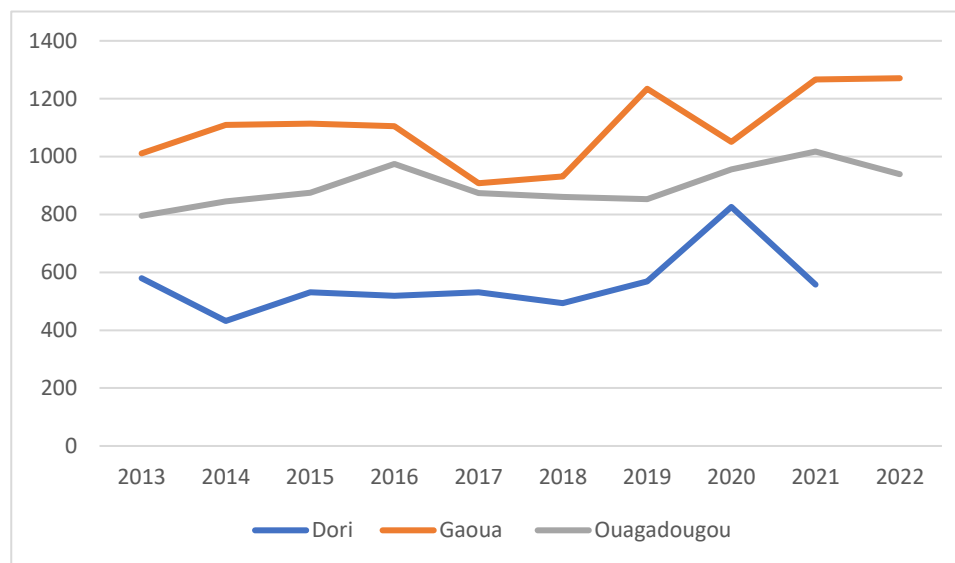
Les températures moyennes annuelles minima connaissent une forte variation depuis 2013 avec une tendance à la baisse. De même, les températures moyennes annuelles maxima enregistrent également une baisse sur l'ensemble du territoire (Graphique 3.4 et Graphique 3.5).

Deux vents caractérisent les saisons au Burkina Faso : l'harmattan soufflant d'Est en Ouest pendant la saison sèche et la mousson qui souffle du Sud-ouest à l'Est et qui est porteuse des pluies. La vitesse moyenne annuelle a connu

une légère augmentation au cours des 10 dernières années avec un pic de 2,17 m/s en 2022. La plus faible vitesse a été enregistrée en 2016 (1,99 m/s) (**Graphique 3.6**).

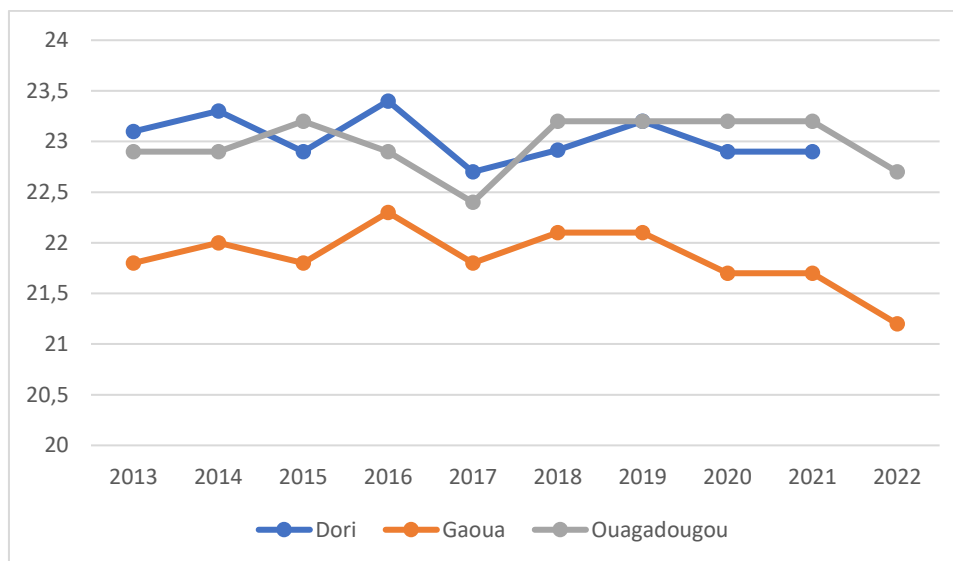
En raison de la situation sécuritaire difficile, les données concernant la station météorologique de Dori au nord du pays ne sont pas disponibles.

Graphique 3.3: Evolution des hauteurs de pluie dans les principales stations (mm)

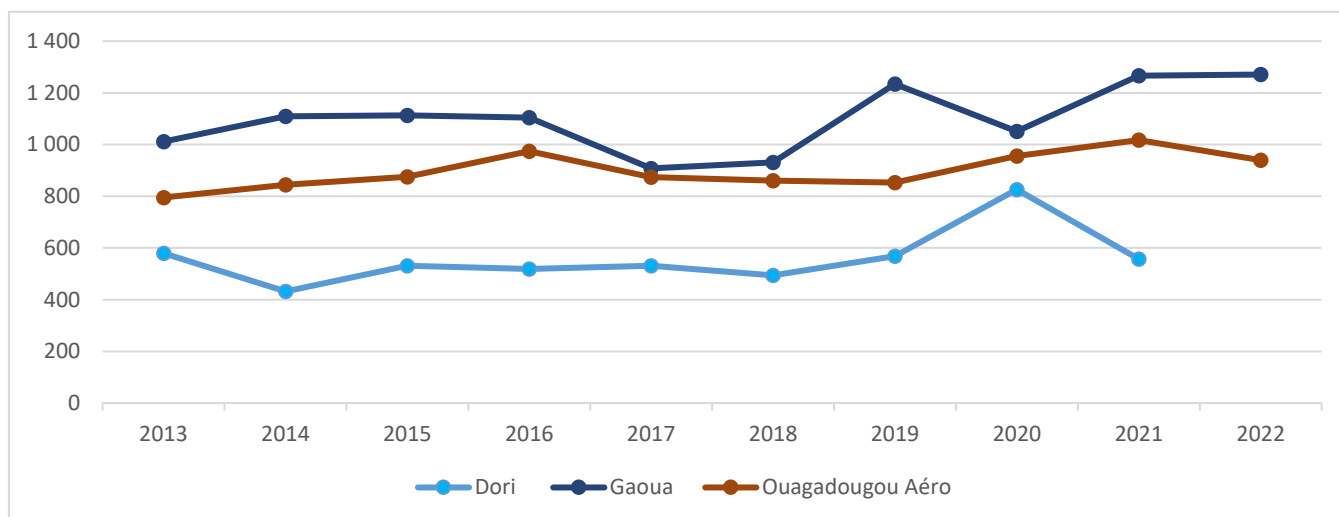


Source : DGESS/MEEA 2022, à partir des données de l'Agence nationale de la

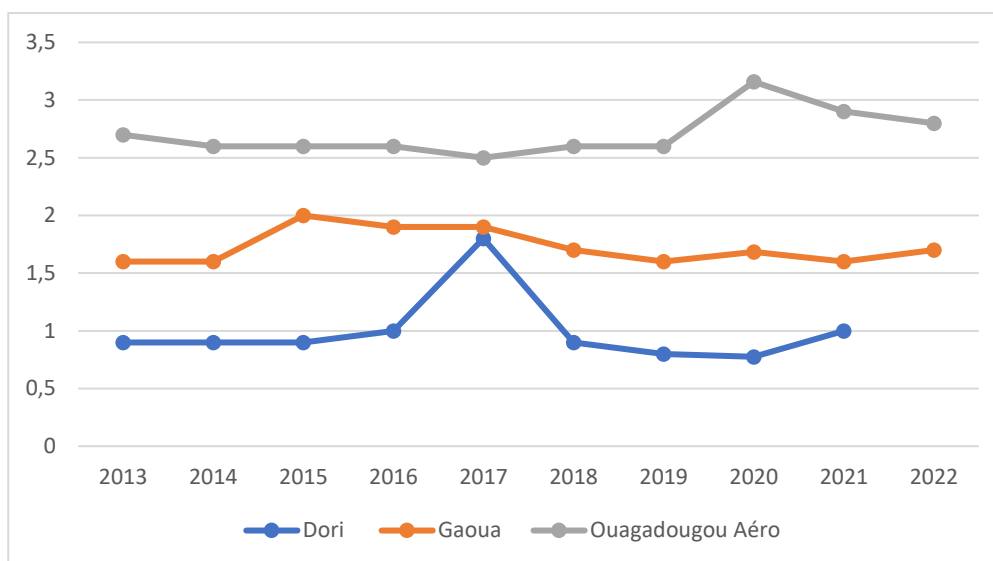
Graphique 3.4: Evolution des températures moyennes minima annuelles dans les



Source : DGESS/MEEA 2022, à partir des données de l'Agence nationale de la

Graphique 3.5: Evolution des températures moyennes maxima annuelles dans les principales

Source : DGEES/MEEA 2022, à partir des données de l'Agence nationale de la

Graphique 3.6: Evolution de la vitesse moyenne annuelle du vent dans les principales stations (m/s)

Source : DGEES/MEEA 2022, à partir des données de l'Agence nationale de la

3.3 LES SOLS

On dénombre neuf (9) classes de sols sur l'ensemble du territoire national qui sont :

- les sols minéraux bruts qui représentent 5% des sols du Burkina. Ils sont de très faible épaisseur liée à leur faible évolution pédologique et sont d'un intérêt agronomique nul ou faible en raison de leurs faibles profondeurs ;

- les sols peu évolués représentent 30% et se rencontrent dans les régions du Centre-Ouest (Sanguié), du Nord, du Centre-Nord et de l'Est. Ces types de sols sont généralement riches en éléments minéraux mais très sensibles à la dégradation ;
- les sols ferralitiques qui couvrent 1% du pays se retrouvent dans les provinces du Houet, du Kénédougou, de la Comoé, de la Léraba et du Nounbiel. Ils se développent sur des grès mais aussi sur des schistes et ont une faible réserve en eau ;
- les sols à sesquioxydes de fer et de manganèse sont très répandus et occupent 43% du pays. Ils se caractérisent par leurs teneurs élevées en oxydes et hydroxydes de fer ou de manganèse ;
- les vertisols représentent 4% et sont à majorité dans les Régions du Centre-Sud et du Centre-Est. Ce sont des sols argileux avec une forte teneur en matière organique et une bonne capacité de rétention en eau ;
- les sols brunifiés représentant 5% des sols du pays, sont situés principalement dans les Régions du Centre-Nord, Centre-Sud, Centre-Est et Sud-Ouest. Ce sont des sols riches en humus avec forte activité biologique ;
- les sols isohumiques qui occupent de 2% du territoire sont généralement localisés dans la Région du Sahel et ont une disponibilité en eau faible ;
- les sols sodiques couvrant 3% sont caractérisés par la présence de sodium et/ou de magnésium échangeables. Ils sont à forte dominance dans la Région du Sahel ;
- les sols hydromorphes de l'ordre de 7% se trouvent le long des fleuves et des rivières.

Une proportion importante de sols sensibles à la dégradation

Une analyse de l'évolution du taux de dégradation des sols montre une tendance générale à la hausse de la dégradation des sols entre 2002 et 2012. Les superficies des sols fortement dégradées sont passées de 3 856 474 ha à 5 156 181 ha.

Les sols les plus sensibles à la dégradation sont les sols minéraux, les sols peu évolués, les sols sodiques ou salsodiques et les sols hydromorphes et représentent 45% des sols du pays. L'érosion hydrique est faible dans les Régions du Sahel et du Centre-Ouest, moyenne dans les régions des Cascades, les Hauts-Bassins et du Sud-ouest, élevée dans les Régions du Plateau Central, du Centre et du Centre-Est et très élevée dans les régions du Nord et du Centre-Nord.

3.4 L'AIR

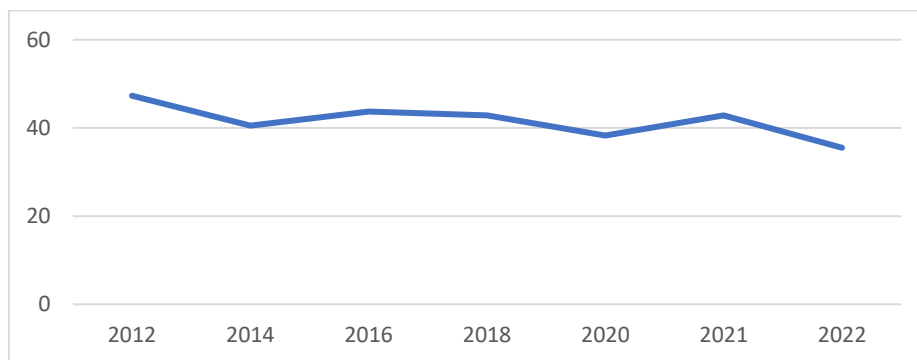
Le Burkina Faso à l'instar des autres pays connaît une dégradation de la qualité de l'air ambiant. La pollution de l'air peut être causée par les rejets de gaz issus du secteur de l'énergie, des procédés industriels, de l'agriculture, de la foresterie, du transport et de l'incinération à ciel ouvert des déchets.

Qualité de l'état environnemental sur la base de l'Indice de Performance Environnementale

L'indice de performance environnementale est un indice permettant d'évaluer, de comparer et d'améliorer l'efficacité des politiques environnementales des pays du monde. Il fournit un résumé basé sur des données de l'état de durabilité dans le monde en s'appuyant sur 40 indicateurs de performance dans 11 catégories.

Les résultats montrent que le Burkina Faso a enregistré un indice de performance environnementale de 35,50 en 2022 contre 42,83 sur 100 en 2021 soit une baisse de 7,33 points. Depuis 2012, l'IP connaît une tendance à la baisse.

Graphique 3.7: Indice de performance environnementale



Source : DGEES/MEEEA 2022, à partir des données de ATLASOCIO.com

Qualité de l'air ambiant

Le suivi de la qualité de l'air se rapporte aux polluants qui ont un impact sur la santé publique. Il s'agit des particules fines de taille inférieure ou égale à 10 microns. La qualité de l'air ambiant au Burkina Faso reste préoccupante. En effet, les matières particulaires (PM₁₀) dans l'air ont une concentration au-delà des normes aussi bien nationales qu'internationales comme l'indiquent des mesures dans certaines zones stratégiques de la nation. Ainsi, un rapport, produit en 2020 par la Direction Générale de la Préservation de l'Environnement, a révélé une concentration de 642,06 µg/ m³ de PM₁₀ à Dossi dans la région des Haut-Bassins. Ce résultat est largement au-dessus de la norme nationale fixée à 300 µg/ m³ et celle de l'OMS qui se situe à 50 µg/m³.

BON A SAVOIR

Les ressources forestières, fauniques, hydrauliques et halieutiques du Burkina sont soumises à une dégradation continue malgré les efforts entrepris par les acteurs intervenant dans les domaines de la protection de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles. Plusieurs types de sols sont confrontés à une dégradation préjudiciable aux activités agricoles. Les températures ont une tendance haussière avec une pluviométrie mal répartie dans le temps et dans l'espace. La concentration de particules dans l'air ambiant des grands centres urbains dépasse la norme nationale et la norme de l'OMS.

PARTIE 4 : LES IMPACTS DE LA DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT

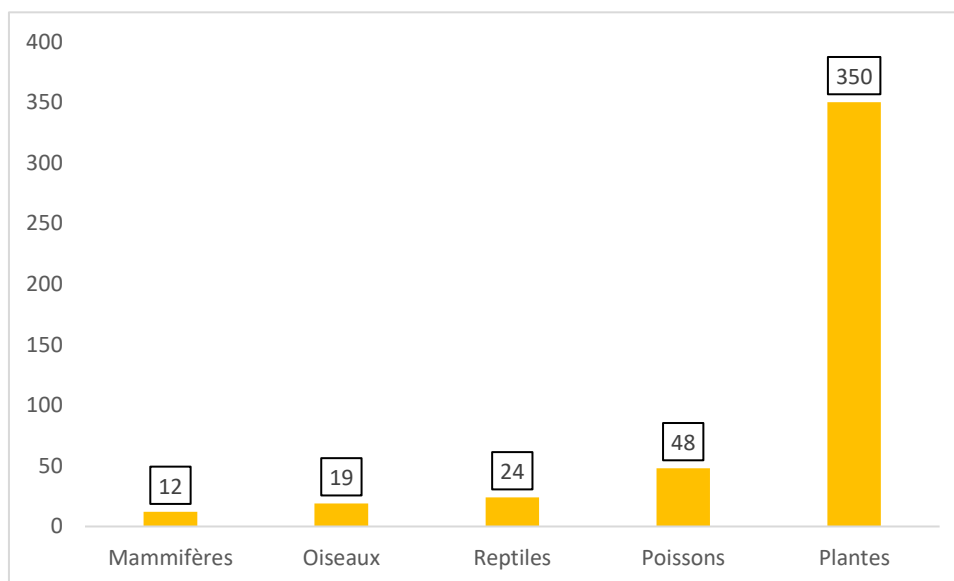
Les pressions et les menaces d'origine anthropique exercées sur l'environnement érodent et détériorent le potentiel des écosystèmes et de la biodiversité. Il en découle d'importantes pertes économiques et d'énormes coûts sociaux. Les impacts socio-économiques et environnementaux sont analysés dans cette partie.

4.1 LES IMPACTS SUR LA FLORE, LA FAUNE ET L'EAU

Erosion de la biodiversité

La dégradation de l'environnement est à l'origine de menaces sur la biodiversité avec la raréfaction et/ou la disparition d'espèces forestières et fauniques. Ainsi, 350 espèces de plantes, 12 espèces de mammifères sauvages, 19 espèces d'oiseaux, 24 espèces de reptiles et 48 espèces de poissons sont menacées. Parmi les 607 espèces ligneuses répertoriées au Burkina Faso et soumises aux critères de classification de l'UICN, il ressort que 124 espèces sont menacées (Monographie Nationale sur la Diversité Biologique, 2019).

Graphique 4. 1 : Effectifs des espèces de faunes et flore menacées

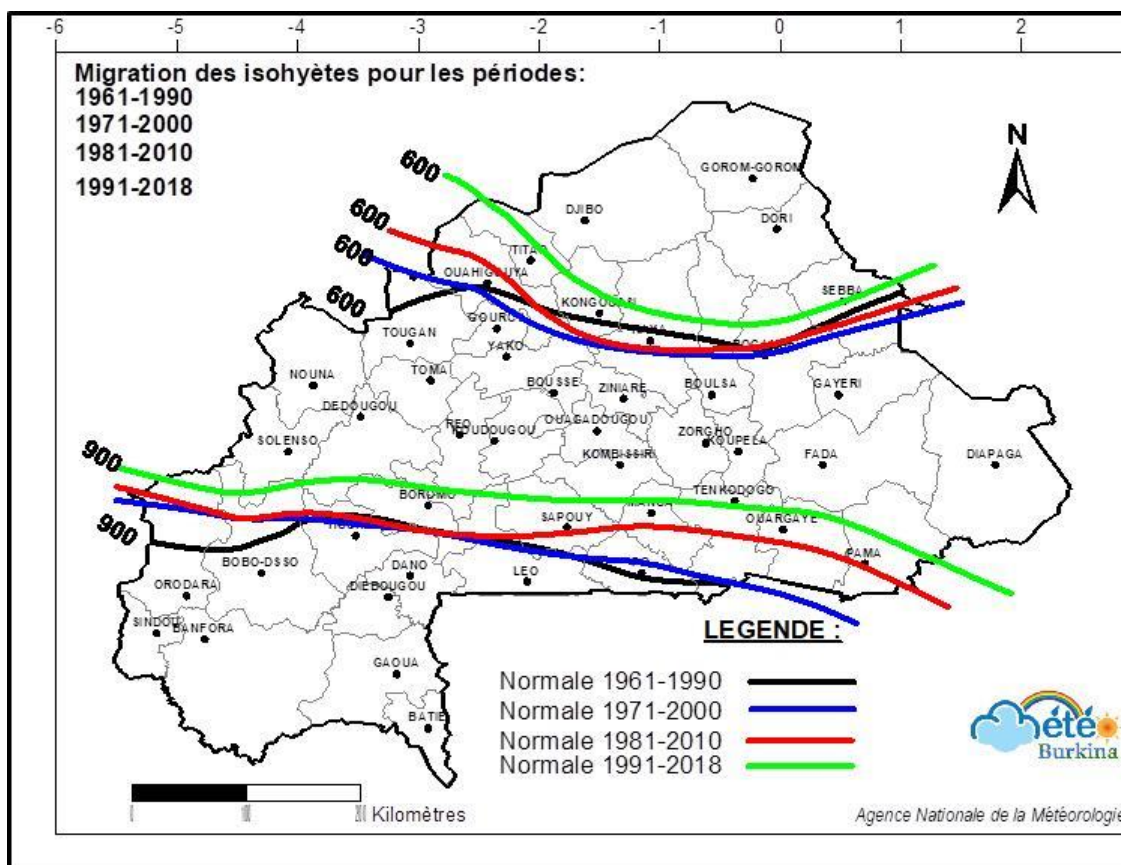


Source : MEEA 2022, à partir des données de la monographie nationale de la diversité biologique (2019)

Une tendance à la désertification

L'analyse de la pluviométrie des dernières décennies montre un déplacement des isohyètes 600 et 900 mm du sud vers le nord entre 1991 et 2018, avec pour conséquences une augmentation de la période humide.

Carte 4.1 : migration des Isohyètes



Source : TCN, 2022

L'analyse comparative des BDOT de 1992 et 2002 montre une régression des superficies forestières d'environ 8%. Cette régression est plus accentuée d'environ 30% en comparant les BDOT 1992 et 2014. Les formations forestières les plus touchées sont respectivement la savane arborée (93,1%), la steppe arborée (51,6%) et la steppe herbeuse (22,3%).

Tableau 4.1: Régression des formations forestières entre 1992 et 2014 (en ha)

Formations forestières	Superficies en 1992	Superficies en 2014	Variation	% variation
Forêt galerie	851 830	734 503	-117 327	-13,77%
Savane herbeuse	222 903	199 459	-23 444	-10,52%
Savane arbustive	6 902 437	5 801 395	-1 101 042	-15,95%
Savane arborée	2 553 094	175 170	-2 377 924	-93,14%
Steppe herbeuse	1 296 444	1 007 515	-288 929	-22,29%
Steppe arbustive	2 319 319	1 891 059	-428 260	-18,46%
Steppe arborée	210 902	101 997	-108 905	-51,64%
Total	14 356 929	9 911 098	-4 445 831	-30,97%

Source : BDOT 1992 et 2014

4.2 IMPACTS SUR LA SANTE HUMAINE

Une persistance des maladies d'origine hydrique et respiratoire

Les problèmes environnementaux vont de pair avec les problèmes sociaux et la propagation de certaines maladies.

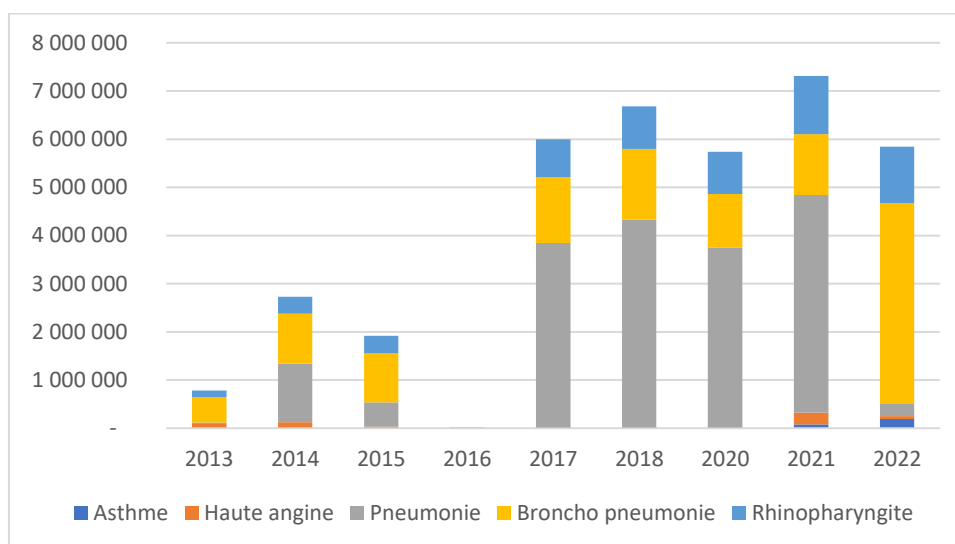
Entre 2017 et 2022, la prévalence des maladies d'origine hydrique s'est accrue notamment les diarrhées non sanguinolentes et les parasitoses intestinales.

Les maladies d'origine respiratoire sont des pathologies affectant les voies de passage de l'air, notamment les voies nasales, les bronches et les poumons. Leur nombre augmente consécutivement à une baisse de la qualité de l'air.

De 2013 à 2022, les maladies d'origine respiratoire liée à la qualité de l'air présentent une tendance haussière passant de 781 313 cas à 5 842 779 cas. Toutefois, ce nombre connaît une baisse en 2022 avec 5 842 779 cas. La pneumonie demeure la maladie respiratoire liée à la qualité de l'air la plus récurrente, suivie de la broncho pneumonie qui en moyenne représentent respectivement 52,3% et 30,8%. Cependant, en 2022, la Broncho pneumonie est la plus importante (71,2%), suivie de Rhinopharyngite (20,1%).

Les données sur les maladies d'origine respiratoire ne sont pas disponibles pour l'année 2019. Concernant l'année 2016, seules les données sur deux types de pathologie (l'asthme et la haute angine) sont disponibles.

Graphique 4. 2 : Evolution des cas de maladies liées à la qualité de l'air



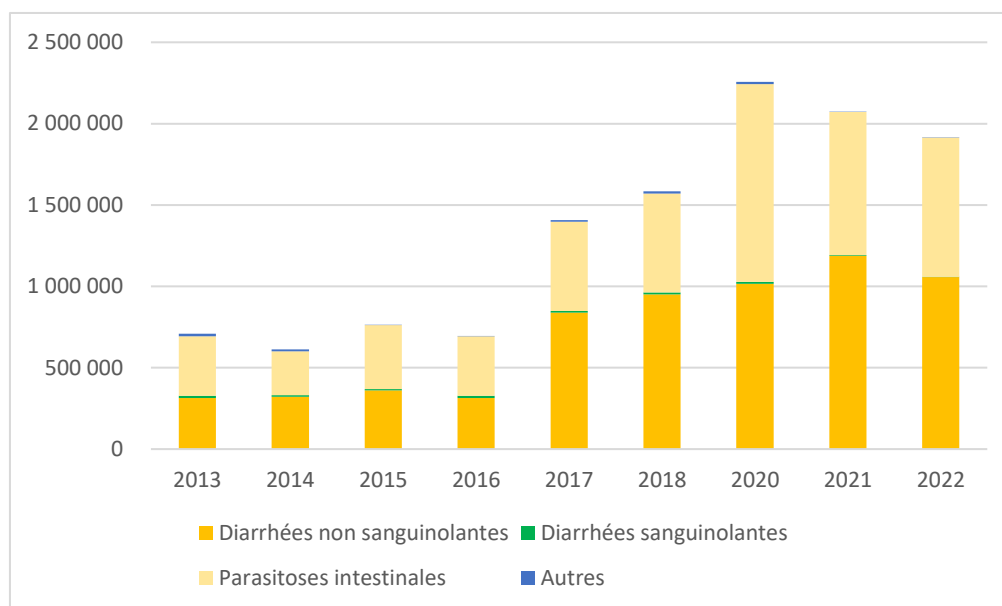
Source : DGESS/Ministère de la Santé, Annuaire statistiques

Les maladies d'origine hydrique considérées sont les diarrhées, les parasitoses intestinales et d'autres maladies (la dracunculose, choléra, la paralysie flasque aiguë, la schistosomiase urinaire et intestinale et l'onchocercose).

Le nombre de ces maladies d'origine hydrique connaît une évolution quasi stable entre 2013 et 2016. Il a connu une forte progression entre 2016 et 2020 passant de 693 021 à 2 257 543 cas avant d'enregistrer une baisse en 2022 avec 1 915 129 cas. Les cas de diarrhées non sanguinolentes et les

parasitoses intestinales sont les maladies d'origine hydrique les plus fréquentes ; elles représentent en moyenne respectivement 52,0% et 45,6%.

Graphique 4. 3 : Evolution des cas de maladies d'origine hydrique



Source : DGESS/MEEA 2022, à partir des données de l'Annuaire statistiques du Ministère de la Santé

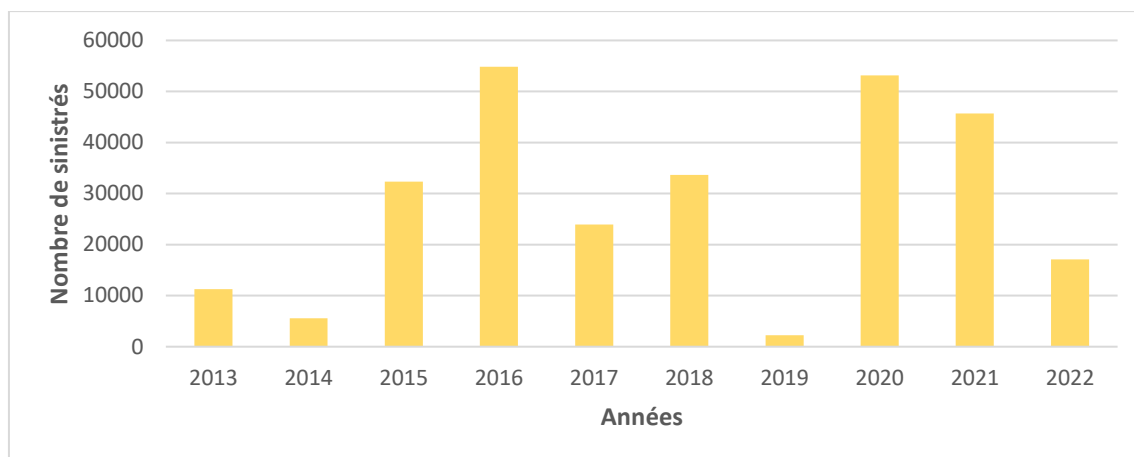
Des personnes touchées par des catastrophes naturelles

Les catastrophes naturelles enregistrées au Burkina Faso sont essentiellement les inondations et les vents violents causant des préjudices humains et matériels.

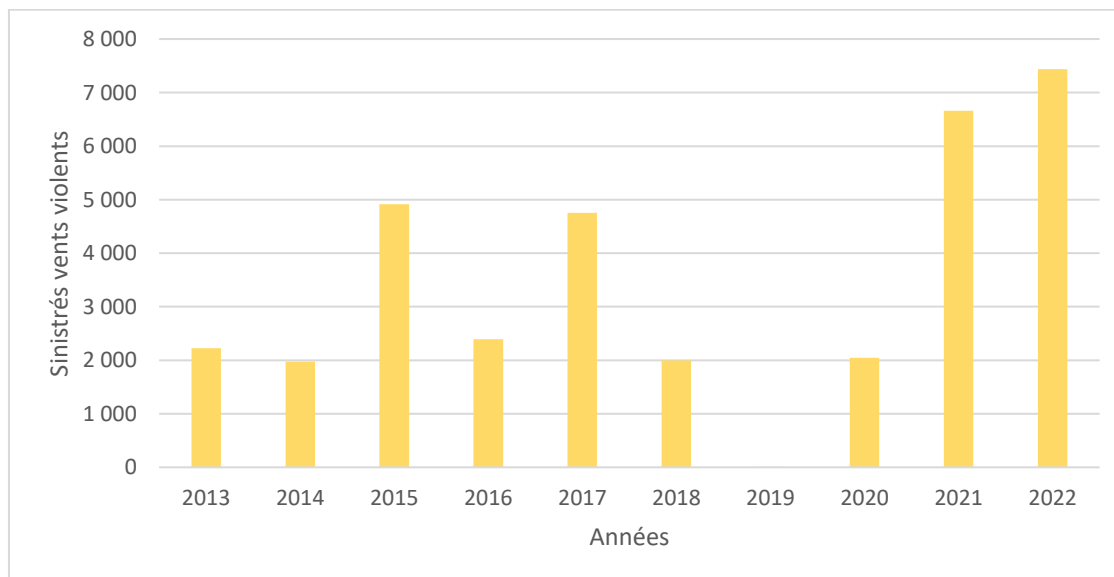
Le nombre de personnes touchées par les inondations varie en dents de scie. Le nombre le plus élevé a été enregistré en 2016 avec 54 815 personnes touchées. C'est en 2019 que les inondations ont moins touché les populations avec 2 220 personnes touchées. De 2021 à 2022, le nombre de personnes touchées par les inondations a baissé, passant de 45 665 à 17 074 (**Graphique 4. 4**).

Les vents violents ont plus touché les populations en 2021 et 2022 avec respectivement 6660 et 7438 personnes touchées. Tout comme les inondations, l'année 2019 a connu moins de personnes touchées (10 personnes) par les vents violents (**Graphique 4. 5**).

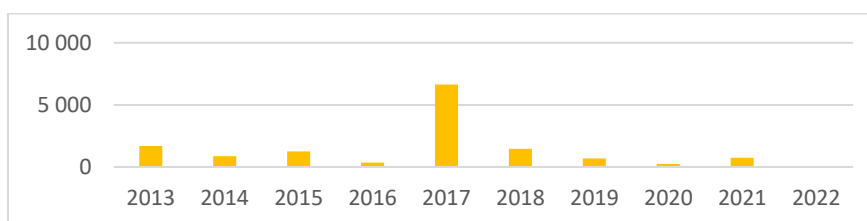
Les incidents d'incendies ont causé des victimes sur l'ensemble des régions. On observe un nombre important de victimes en 2017(6643 personnes touchées) et une nette diminution en 2022 (70 personnes victimes) (**Graphique 4. 6**).

Graphique 4. 6 : Evolution du nombre de personnes touchées par les inondations

Source : MEEA 2022 à partir des données du rapport annuel d'activités 2022 du

Graphique 4. 7 : Evolution du nombre de personnes touchées par les vents violents

Source : MEEA 2022 à partir des données du rapport annuel d'activités 2022 du

Graphique 4.6. : situation des victimes des incendies de 2013 à

Source : MEEA 2022 à partir des données du rapport annuel

4.3 LES IMPACTS SUR L'ECONOMIE

D'importants coûts économiques engendrés

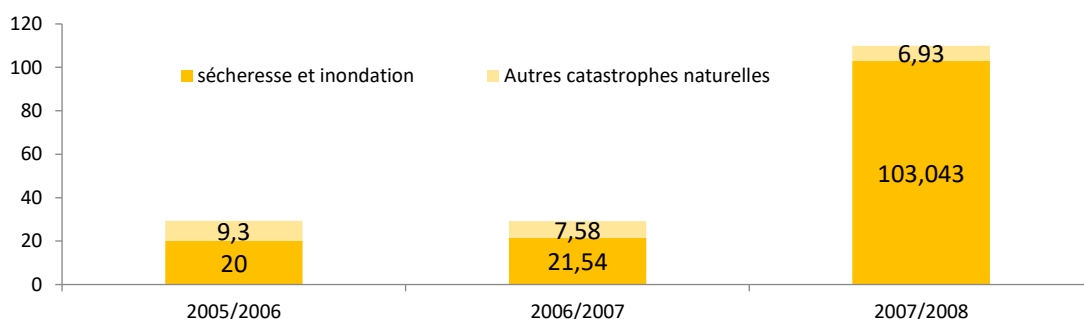
Les catastrophes naturelles notamment les vents violents, les sécheresses et inondations compromettent l'atteinte de la sécurité alimentaire et entraînent des pertes économiques considérables.

Les déficits céréaliers et la destruction des habitations (plus de 33 000 maisons écroulées en 2009 et environ 4 000 en 2010) induisent des dépenses supplémentaires avec des coûts énormes.

Les pertes économiques dues aux catastrophes naturelles (inondations et sécheresses) sont estimées à plus de 100 milliards de F CFA en 2008. Le coût annuel de la dégradation de l'environnement au Burkina Faso est évalué pour l'année 2008 à environ 21% du PIB, soit environ 780 milliards de FCFA. Ceci représente 53 000 FCFA par habitant et par année (**Graphique 4.7**).

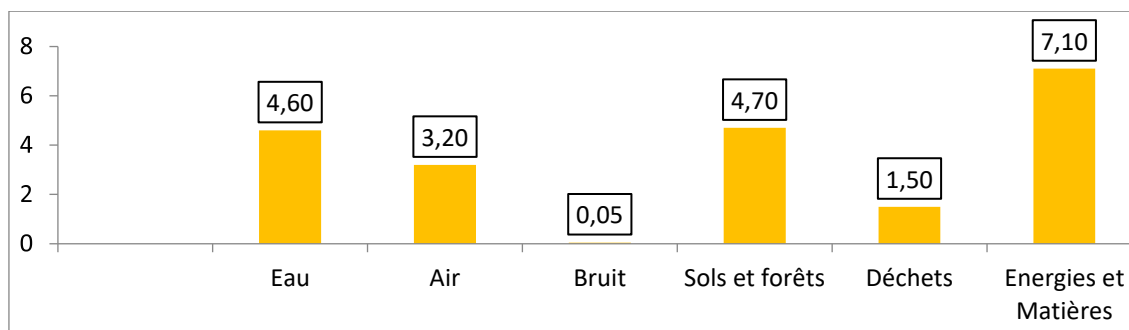
L'exploitation des ressources naturelles a des impacts considérables sur l'environnement. Une étude réalisée en 2008 a révélé la part du PIB national qui pourrait être consacrée aux coûts des dommages environnementaux et des inefficiences par domaine. Selon cette étude, les secteurs de l'énergie et matières, le bruit engendrent des coûts et dommages environnementaux estimés respectivement à 7,10% et 0,05% du PIB (graphique 4.8)

Graphique 4.7 : Pertes économiques dues aux catastrophes naturelles



Source : MEEA 2022, à partir, rapport d'activités du CONASUR 2018

Graphique 4.8 : Coût des dommages et inefficiences par domaine environnemental en 2008 (% du PIB)



Source : MEEA 2022, à partir des données de l'étude IPE 2010

BON A SAVOIR

Les tendances à la dégradation de l'état de l'environnement entraînent la perte de la biodiversité, la diminution des superficies forestières et l'aridification des sols.

L'insuffisance des mesures d'assainissement favorise la prolifération des maladies d'origine hydrique et respiratoire.

Les nombreuses sécheresses et inondations génèrent d'importants coûts sur le plan économique et social.

Des réponses efficaces à ces impacts contribueraient considérablement au bien-être de l'homme, à l'amélioration de son cadre de vie et à la préservation de l'environnement.

PARTIE 5 : LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le Burkina Faso, à l'instar des autres pays, est confronté aux défis environnementaux, en particulier la raréfaction des ressources en eau, la dégradation des terres, les pollutions, la diminution de la biodiversité et les effets néfastes des changements climatiques.

En matière de protection et de gestion de l'environnement, le pays a pris des engagements au niveau international. Ces engagements se sont matérialisés par la signature et la ratification de conventions et protocoles internationaux. Au plan national, il a élaboré et mis en œuvre des politiques, des stratégies et des plans d'actions en matière d'environnement.

Les indicateurs de réponses se réfèrent aux dépenses de protection de l'environnement, la restauration et la conservation des ressources naturelles, l'économie d'énergie, la diversification énergétique et la gestion des déchets.

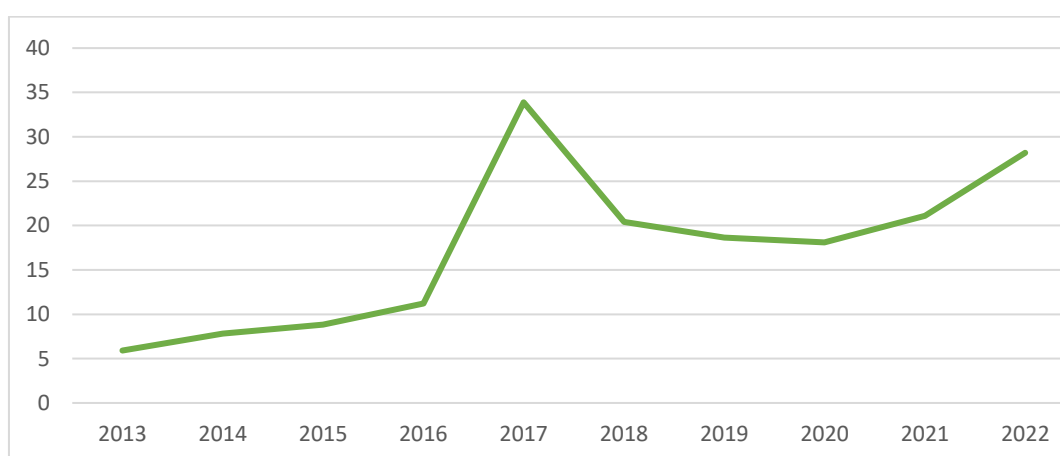
5.1 LES DEPENSES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'engagement en faveur de l'environnement s'est traduit par une diversification des sources de financement ainsi que l'augmentation de manière globale des montants financiers mobilisés. Les dépenses budgétaires du ministère en charge de l'environnement connaissent une tendance à la hausse ces dix dernières années. Elles sont passées de 5,91 milliards en 2013 à 33,89 milliards de FCFA en 2017 avant de baisser de 2018 (20,42 milliards) à 2020 (18,09 milliards) (**Graphique 5.1**). En 2022, les dépenses ont connu une hausse de 7,09 milliards par rapport à celles de 2021. Cela s'explique par la hausse des dépenses courantes du programme 086 (Gestion durable des ressources forestières et fauniques).

Entre 2004 et 2006 les investissements des partenaires financiers croissent et ont concerné plusieurs domaines environnementaux. L'ensemble de ces investissements est d'environ 7 milliards F CFA en 2006(**Graphique 5.2**).

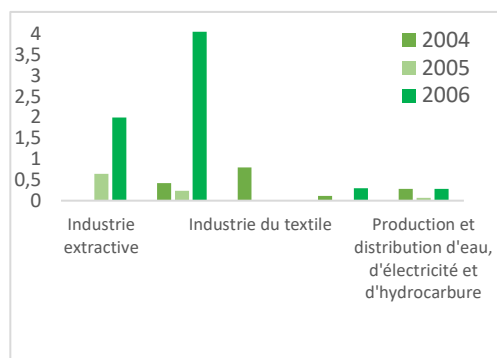
Quant aux industries, leurs dépenses de protection de l'environnement s'élèvent à près de 9 milliards de FCFA sur la période 2004 à 2006 dont environ 50% proviennent des industries agroalimentaires (**Graphique 5.3**). La contribution des acteurs reste faible aux regards des défis environnementaux du pays.

Graphique 5.1 : Evolution des dépenses budgétaires du ministère en charge de l'environnement (en milliards FCFA)

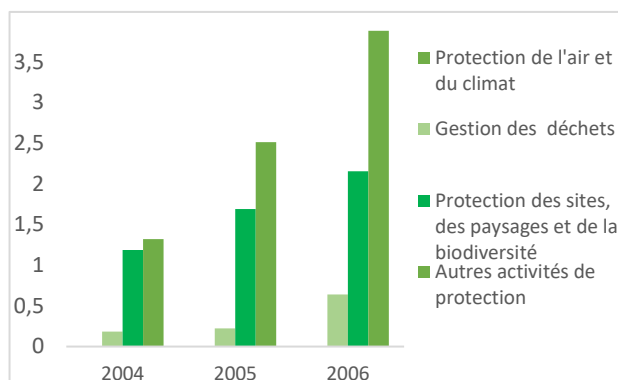


Source : Annuaire statistique de l'économie, des finances 2011-2016, Rapports annuels de performance du MEEA 2017-2021 et Budget 2022.

Graphique 5.2 : Répartition des investissements de protection de l'environnement par type d'industrie (en milliards FCFA)



Graphique 5.3 : Répartition du financement extérieur par domaine environnemental (en milliards FCFA)



Source : SP-CONEDD, Rapport projet pilote de comptabilité environnementale, 2008

5.2 LA RESTAURATION ET LA CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

La dégradation des ressources naturelles due aux modes de production et de consommation demeure un défi majeur auquel l'Etat et ses partenaires techniques et financiers ne cessent d'apporter des réponses.

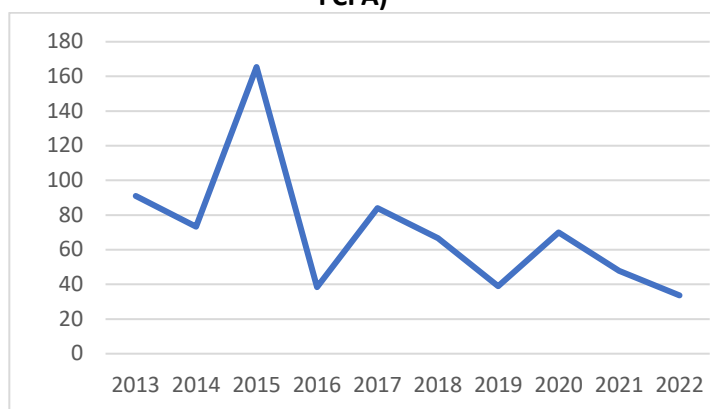
Une hausse des investissements financiers pour une augmentation de l'offre en eau potable

Afin d'accroître la disponibilité des ressources en eau, l'option pour une forte mobilisation des eaux souterraines en sus de celles de surface a été privilégiée.

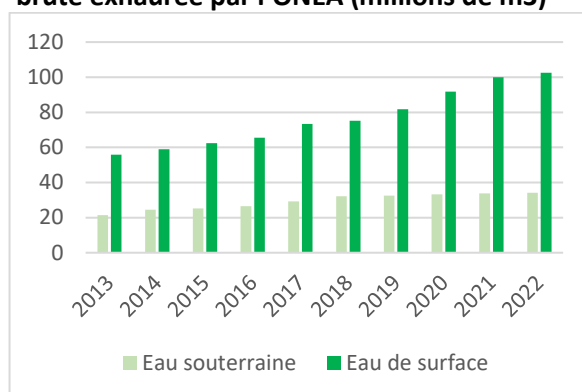
En effet les investissements de l'Etat pour l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement (AEPA) ont été engagés mais la tendance est à la baisse ces dix dernières années. Le montant des investissements en 2022 (33,62 milliards) a baissé par rapport à celui de 2021 (47,76 milliards) (**Graphique 5.4**).

Consécutivement aux efforts, le volume d'eau brute exhaurée par l'ONEA a presque doublé entre 2013 et 2022. Il est passé de 55,90 millions de m³ en eau de surface et de 21,4 millions m³ en eau souterraine en 2013 à respectivement 102,56 millions de m³ et 34,17 millions de m³ en 2022 (**Graphique 5.5**).

Ces acquis doivent être améliorés à travers un accroissement des financements accordés à la mobilisation des ressources en eau, des actions de lutte contre les pollutions, la gestion rationnelle des ressources en eau, etc.

Graphique 5.4 Investissements en AEPA (en milliards de FCFA)

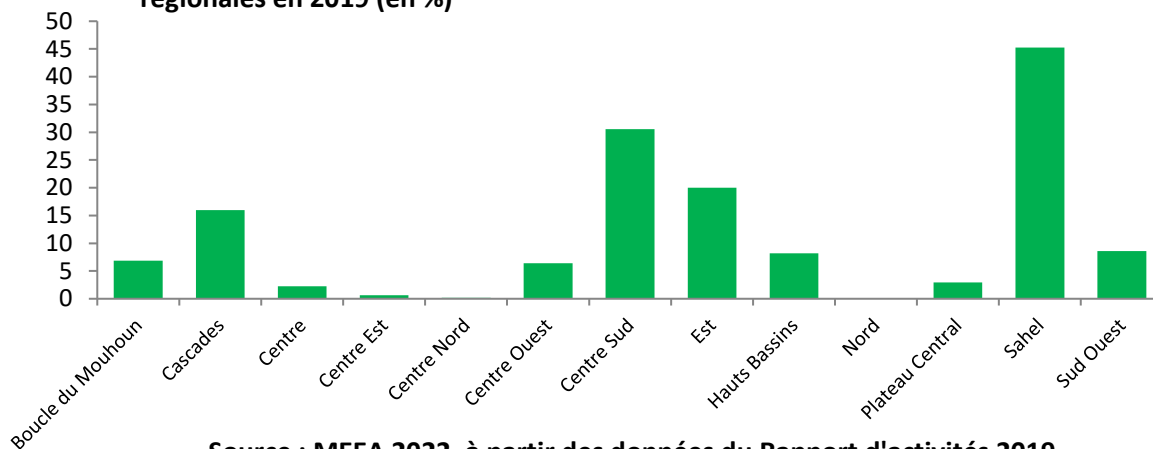
Source : MEEA 2022, à partir du Rapport annuel d'activités 2022 de l'ONEA

Graphique 5.5 : Evolution du volume d'eau brute exaurée par l'ONEA (millions de m3)

Source : MEEA, Annuaire statistiques de l'eau et de l'assainissement 2022

Des efforts consentis pour l'accroissement des superficies des formations forestières, mais insuffisants

La dégradation du couvert végétal occasionnée par les diverses formes de pressions anthropiques et naturelles a conduit à la mise en œuvre d'actions de conservation et de protection des ressources naturelles. En effet, depuis 1935, le pays procède à la création et au classement des forêts, des aires de protection faunique et des réserves, etc. Ces aires classées représentent 14% du territoire national. La Région du Sahel dispose de la plus grande proportion avec 45,2% et celle du Nord de la plus faible avec 0,08%. Des efforts doivent se poursuivre pour la réhabilitation des aires classées existantes et la création d'autres aires notamment au profit des collectivités territoriales.

Graphique 5.6 : Proportion des superficies des aires classées par rapport aux superficies régionales en 2019 (en %)

Source : MEEA 2022, à partir des données du Rapport d'activités 2019 de la DGEF

Des actions favorables à l'accroissement du couvert végétal

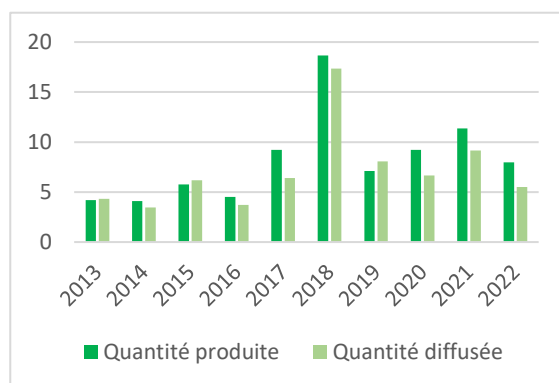
La restauration du couvert végétal et la diversification des espèces végétales passent entre autres par la production, la diffusion des semences et la réalisation des plantations.

Entre 2013 et 2022, les quantités produites de semences forestières (améliorées) ont connu une tendance globale à la hausse de 4209 à 7973,85kg. Un pic a été observé en 2018 avec 18 670,53 kg. La quantité diffusée a également connu la même tendance (**Graphique 5.7**).

Le nombre de plants mis en terre a évolué en dents de scie dans la période de 2013 à 2022. Le plus grand nombre de plants mis en terre a été enregistré en 2014 (6,900 millions) et le plus petit nombre en 2018 (4,2 millions). En 2022, 4,9 millions de plants ont été mis en terre, soit une baisse de 462 565 plants par rapport à l'année précédente (**Graphique 5.7**).

Les efforts doivent être renforcés en matière de production semencière et surtout de plantation en vue d'inverser la tendance de la disparition d'espèces forestières et de la diminution du couvert végétal.

Graphique 5.7 : Evolution des quantités de semences forestières produites et diffusées (en tonnes)



Source : MEEA 2022, à partir des données du Rapport d'activités 2022 du CNSF

Graphique 5.8 : Evolution du nombre de plants mis en terre (Millions)



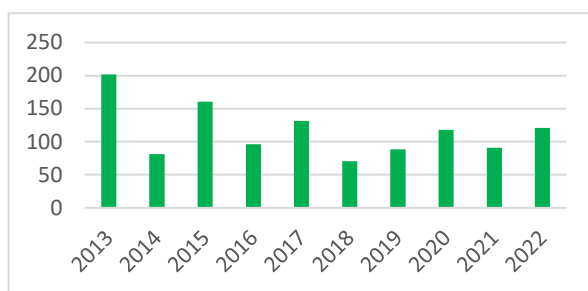
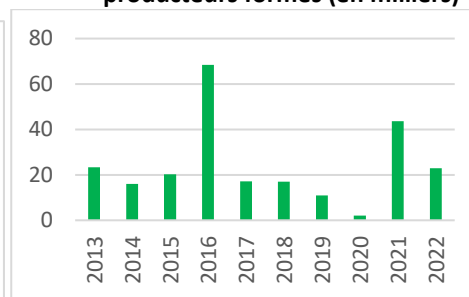
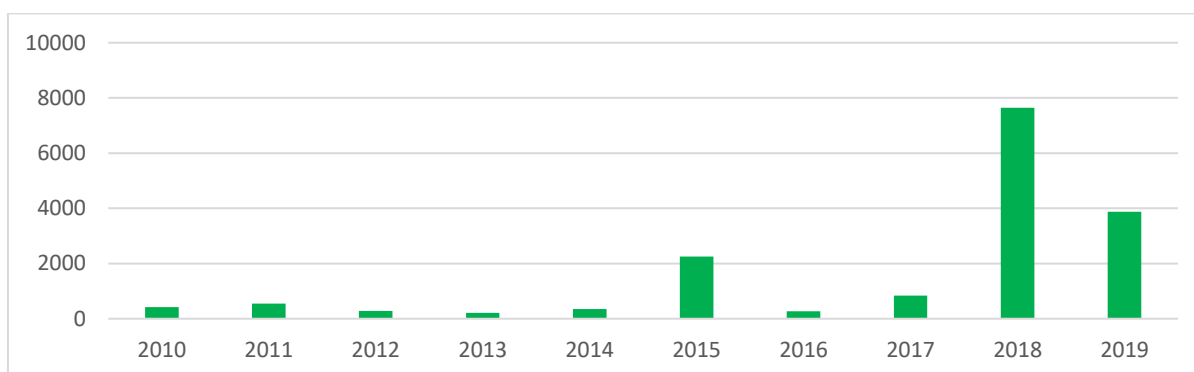
Source : MEEA 2022, à partir des données du Rapport d'activités 2019 de la DGEF

Une intensification du renforcement des capacités des acteurs des filières forestières

Le nombre de personnes sensibilisées, de producteurs et de techniciens formés connaissent des évolutions irrégulières. Pour le nombre de personnes sensibilisées, la moyenne est de 115979,6 sur la période 2013 à 2022. Cet indicateur a néanmoins connu une augmentation entre 2021 et 2022, passant de 90 673 à 120 872 (**Graphique 5.9**).

L'évolution du nombre de producteurs formés a enregistré un pic en 2016 avec 68 408, suivie d'une baisse régulière jusqu'en 2020 pour s'établir à 10 902 en 2019. Une augmentation de 41625 acteurs formés a été enregistrée de 2020 à 2021 suivie d'une baisse de 20740 pour l'année 2022 (**Graphique 5.10**). Le nombre de techniciens formés, après avoir enregistré sa plus grande valeur en 2018 (7 638) a connu un recul en 2019 (3 874) (**Graphique 5.11**).

Au regard des attentes, des efforts doivent être menés afin d'accroître les capacités des acteurs pour une meilleure gestion des ressources forestières.

Graphique 5.9: Evolution du nombre de personnes sensibilisées (en milliers)**Graphique 5.10: Evolution du nombre de producteurs formés (en milliers)****Graphique 5.11: Evolution du nombre de techniciens formés**

Source : MEEA 2022, à partir des données du Rapport d'activités 2019 de la DGEF

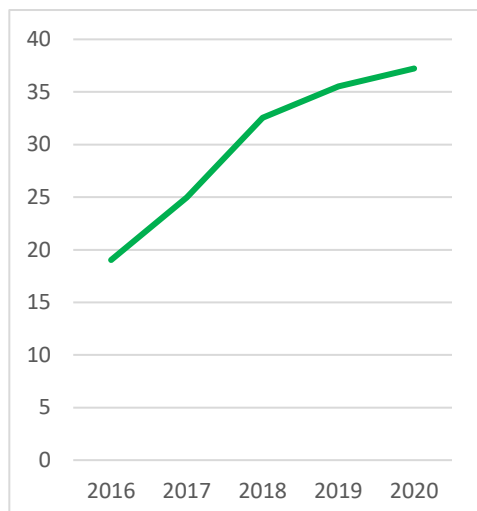
Des actions de récupération des terres dégradées renforcées

Le Gouvernement fait de la promotion des bonnes pratiques de gestion durable des terres une des solutions de lutte contre la dégradation des terres.

De 2016 à 2020, les superficies cumulées des terres dégradées des zones protégées récupérées ont presque doublé passant de 19 028 à 37 231 ha (**Graphique 5.12**). La superficie annuelle des terres dégradées récupérées à des fins agricoles connaît une évolution irrégulière. Elle a d'abord enregistré une hausse de 2012 à 2013 (respectivement 141 259 ha et 189 478 ha), suivie d'une baisse jusqu'en 2017. La superficie annuelle des terres récupérées à des fins agricoles a enregistré une hausse de 2017 à 2020 (184 960) suivi d'une baisse en 2021 (130 009) (**Graphique 5.13**).

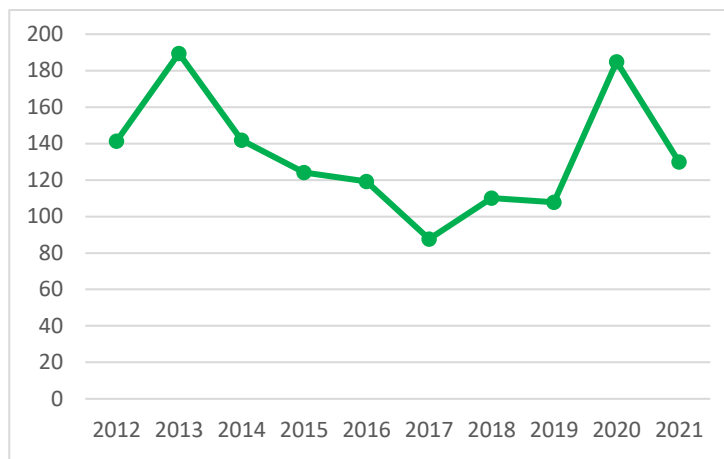
Les actions doivent se poursuivre en s'inscrivant surtout dans une augmentation constante des superficies des terres dégradées récupérées.

Graphique 5.12 : Evolution des superficies cumulées des terres dégradées des zones protégées récupérées (milliers d'hectares)



Source : DGEES/MEEA, à partir des données du rapport annuel de performance (RAP 2020)

Graphique 5.13 : Evolution des superficies des terres dégradées récupérées à des fins agricoles (milliers d'hectares)

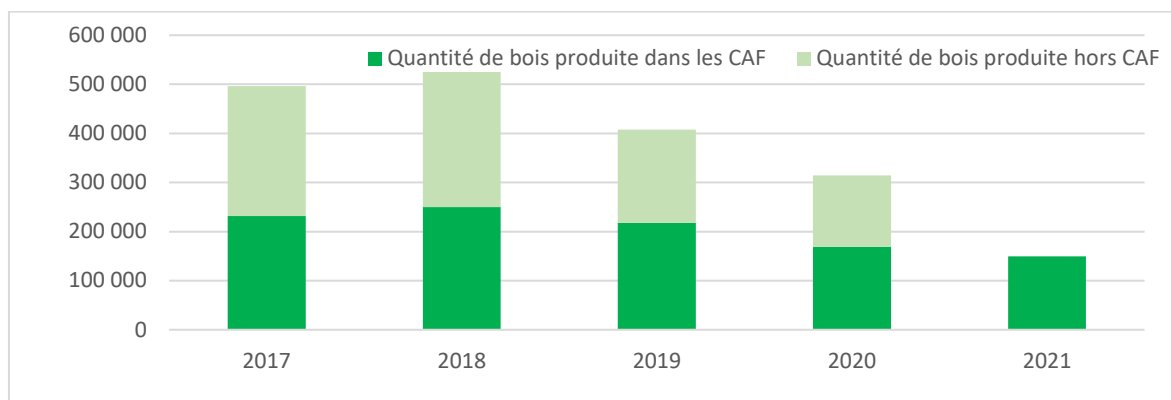


Source : MEEA 2022, à partir des données de l'enquête permanentes agricoles (EPA, 2021)

Une production de bois dans les chantiers d'aménagement promue

La production du bois dans les forêts mises en aménagement répond au souci de satisfaire principalement les besoins énergétiques des populations tout en respectant les objectifs de gestion rationnelle des ressources forestières.

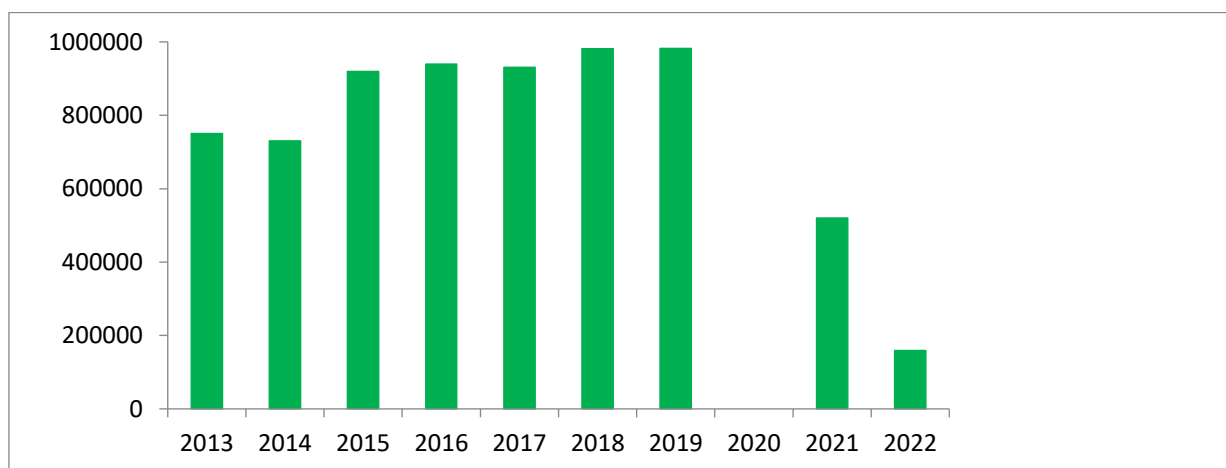
La mise en aménagement supplémentaire et l'exploitation rationnelle des forêts, contribuera à relever l'offre et participera à la lutte contre la pauvreté. La quantité totale de bois produite dans les Chantiers d'Aménagement Forestiers (CAF) et hors CAF, après une augmentation de 496 553 à 524 720 stères de 2017 à 2018 a connu une baisse en 2019 (407 903 stères). Près de la moitié de ces quantités provient des CAF qui d'ailleurs sont en baisse ces dernières années. Cette situation s'explique par le contexte sécuritaire que traverse le pays. Cette même raison explique la non disponibilité des données sur les quantités de bois produites hors CAF en 2021.

Graphique 5.14 : Evolution de la quantité de bois produite dans les forêts (stères)

Source : DGESS/MEEA 2022, à partir des données de l'enquête pour le renseignement des indicateurs 2021

Une exploitation des Produits forestiers non ligneux (PFNL) en pleine évolution

Les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) permettent d'enrichir et de diversifier l'alimentation des populations mais aussi de générer des revenus. Pour limiter la pression de leur exploitation sur l'environnement, le ministère en charge de l'environnement mène des activités d'encadrement au profit des exploitants. Ce qui leur permet d'accroître les quantités de PFNL collectés, d'augmenter leurs capacités de transformation dans une logique de gestion durable. Ainsi, la quantité des PFNL collectés a connu une augmentation entre 2013 et 2019, passant de 750 425 à 982 600 tonnes. Cette valeur a connu une forte baisse de 84% entre 2019 et 2022 en raison du contexte sécuritaire.

Graphique 5.15 : Evolution des quantités de PFNL collectée (tonnes)

Source : DGESS/MEEA, à partir de l'Annuaire statistiques des PFNL 2022

5.3. L'ECONOMIE ET LA DIVERSIFICATION ENERGETIQUE

Selon les Rapports sur l'Etat de l'Environnement au Burkina Faso (REEB) et sur l'Indice de Développement Humain Durable (IDH), le Burkina Faso est confronté à des problèmes énergétiques auxquels il convient d'apporter des solutions durables. Ainsi, des actions de diversification et d'économie d'énergie sont promues.

Vers une transition vers les énergies propres

Le Gouvernement prône l'économie d'énergie et l'utilisation d'énergie alternative pour lutter contre la dégradation des ressources forestières et la qualité de l'air à travers des actions de renforcement des capacités des acteurs.

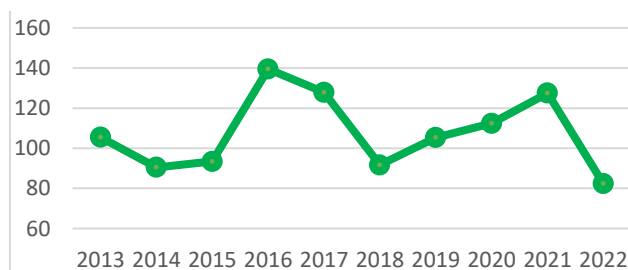
La production d'hydroélectricité dans la période de 2013 à 2021, enregistre une tendance globale à la hausse. La quantité d'hydroélectricité la plus élevée (139,5) a été produite en 2016. Après une baisse enregistrée jusqu'en 2018 (91,7 GWh), on a observé une augmentation de la production jusqu'en 2021 (127,5 GWh). En 2022, on enregistre une chute de la production de 35,37%, soit 82,4 GWh, ce qui équivaut à 45,1 GWh de baisse. Cela est dû à un arrêt de production de la centrale hydroélectrique de Kompienga, à cause du contexte sécuritaire. En plus de l'énergie hydroélectrique, le Burkina Faso a commencé à produire l'énergie photovoltaïque en 2017 (9,5 GWh). Cette production énergétique est passée à 54,1 GWh en 2018 et à 63,6 GWh en 2021 (**Graphique 5.16**). Ainsi le développement de l'énergie solaire, tout en se substituant à l'énergie thermique, permettra de répondre efficacement au besoin énergétique du pays et de lutter contre la pollution de l'air ainsi que les effets néfastes des changements climatiques.

Au niveau des ménages, il y a également un changement d'habitudes qui sont de plus en plus respectueuses de l'environnement. Entre 2014 et 2018, la proportion des ménages burkinabè ayant accès à des combustibles propres pour la cuisson est passée de 10,2% à 12,6%. Cette proportion croît plus rapidement en milieu urbain où elle est passée de 32% en 2014 à 41,6% en 2018. En milieu rural, la proportion demeure très faible, elle est de 2,5% en 2018 contre 1,6% en 2014 (**Graphique 5.17**).

Au niveau des Régions, c'est la Région du Centre qui enregistre la majorité des ménages (51,6%) qui utilisent les combustibles propres pour la cuisson des aliments en 2018. Elle est suivie de la Région des Hauts-Bassins où la proportion est de 14,4%. La Boucle du Mouhoun vient en dernière position avec 1,8% (**Graphique 5.18**).

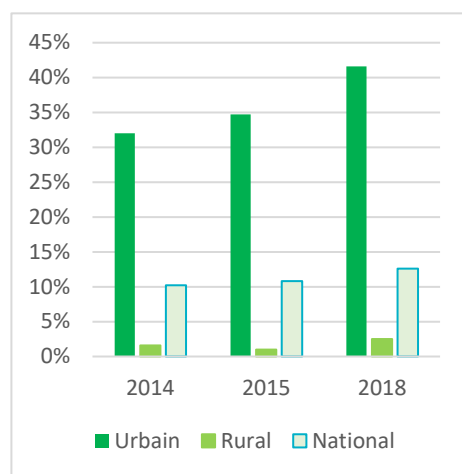
Les efforts en matière de sensibilisations et de mesures d'accompagnement doivent se poursuivre et surtout ciblés le milieu rural et les régions défavorisées pour accroître l'accès aux combustibles propres pour la cuisson des aliments.

Graphique 5.16 : Evolution de la production d'hydroélectricité (en GWh)



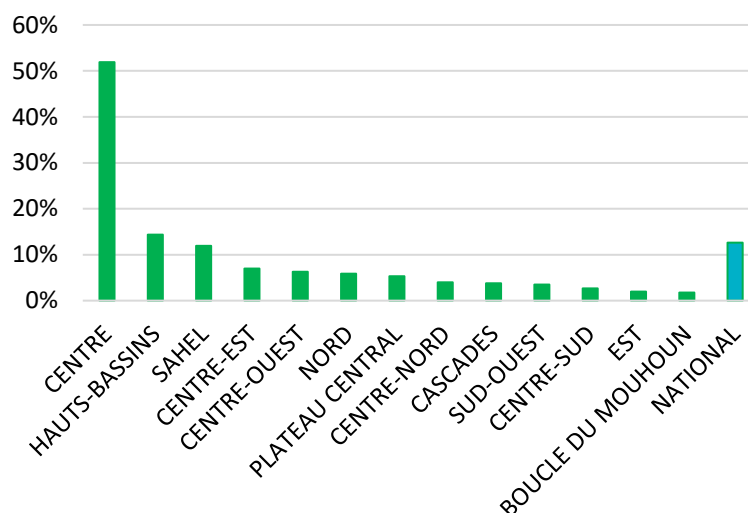
Source : DGESS/MEEA, à partir de l'annuaire statistique

Graphique 5.17 : Evolution de la proportion des ménages ayant accès à des combustibles propres pour la cuisson par milieu



Source: INSD, EMC 2014, ENESI 2015, ERI-ESI 2018

Graphique 5.18 : Proportion des ménages ayant accès à des combustibles propres pour la cuisson par région en 2018



Source : INSD, ERI-ESI 2018

5.4. GESTION DES DECHETS

Les modes de production et de consommation génèrent d'énormes quantités de déchets qui doivent être convenablement gérée afin de minimiser leurs conséquences sur l'environnement, la santé humaine et la santé animale.

Des progrès enregistrés dans la gestion des ordures ménagères

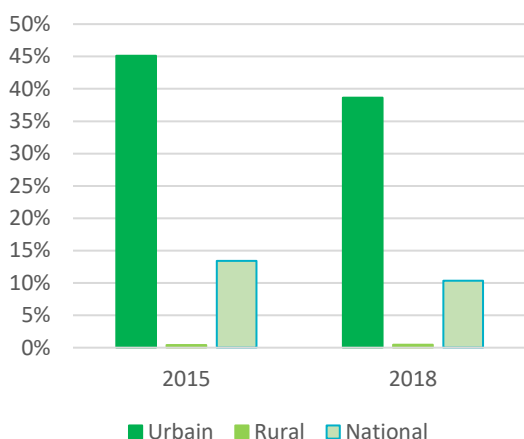
La gestion des déchets au niveau des ménages connaît des avancées au Burkina Faso grâce aux actions de sensibilisations et de formations.

Au niveau national, l'enlèvement des ordures par un service (public ou privé) est pratiqué par 10,3% des ménages en 2018 contre 13,4% en 2015, soit une légère augmentation. Cette pratique est essentiellement menée en milieu urbain où elle est mise en œuvre par 38,7% des ménages en 2018 contre 45,1% en 2015. En milieu rural, la proportion des ménages menant ce mode de gestion des ordures sur la période est en deçà de 1% (**Graphique 5.19**).

En 2018, La Région du Centre se distingue des autres régions en matière de bonnes pratiques de gestion des ordures où presque la moitié des ménages (49,9%) ont adopté l'enlèvement par un service comme mode d'évacuation. Elle est suivie de la Région des Hauts-Bassins où cette proportion est de 16,1%. Les Régions de l'Est suivie du Sud-Ouest et du Centre-Sud viennent en dernière position où la proportion des ménages dont les ordures sont directement enlevées par un service est en deçà de 1% en 2018 (**Graphique 5.20**).

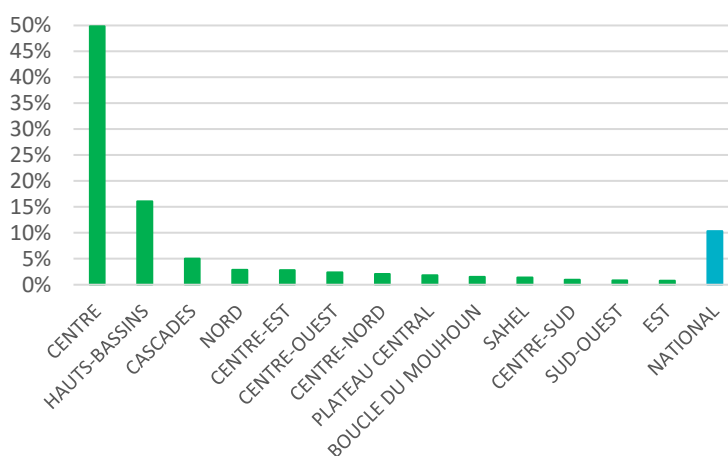
Beaucoup d'efforts sont encore nécessaires pour le changement de comportement de la majorité des ménages burkinabè. Les actions doivent cibler le milieu rural et les régions où les bonnes pratiques de gestion des déchets ménagers ne sont pas encore bien appropriées.

Graphique 5.19 : évolution de la proportion des ménages dont les ordures sont directement enlevées par un service par milieu de résidence (%)



Source : DGESS/MEEA 2022 à partir de INSD, ENESI 2015, ERI-ESI 2018

Graphique 5.20 : proportion des ménages dont les ordures sont directement enlevées par un service par région en 2018 (%)



Source : DGESS/MEEA 2022 à partir de INSD, ERI-ESI 2018

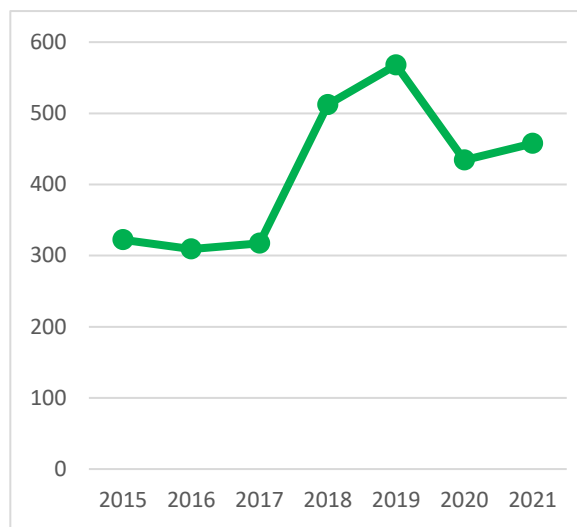
Des progrès dans la gestion des déchets municipaux mais des efforts à fournir

La loi N°055-2004/AN portant Code général des collectivités territoriales, consacre la gestion de déchets et l'assainissement aux communes urbaines. De 2015 à 2019, les quantités de déchets solides municipaux collectées ont progressé de 322 315 à 567 820 tonnes.

Après une baisse en 2020 (434 223 tonnes), les quantités de déchets solides municipaux collectées ont progressé d'un taux annuel de 5,4% en 2021 (**Graphique 5.21**). Ces quantités collectées sont surtout l'œuvre des communes urbaines dotées de système de gestion des déchets solides. La proportion des communes disposant d'un système fonctionnel de gestion de déchets est passée de 13% à 30,6% de 2015 à 2020. Cette proportion a connu une baisse de 6,1 points en 2021, s'établissant à 24,5% (**Graphique 5.22**).

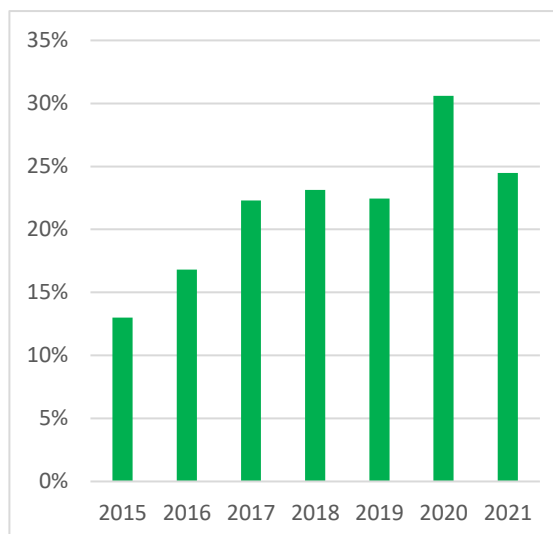
Les efforts de gestion des déchets au niveau des communes urbaines, voire l'ensemble des communes, doivent se renforcer en vue d'assainir le cadre de vie des populations et de réduire les dommages sur l'environnement.

Graphique 5.21 : Evolution de la quantité de déchets solides collectés dans les communes urbaines (milliers de tonnes)



Source : DGEES/MEEA, Rapport de l'enquête pour le renseignement des indicateurs 2021

Graphique 5.22 : Evolution de la proportion des communes urbaines disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides (%)



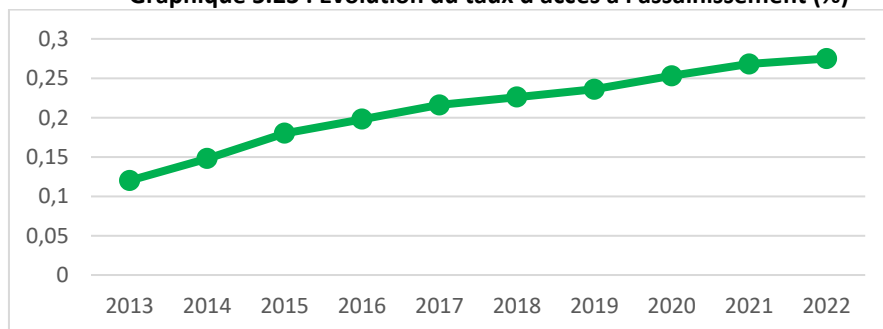
Source : DGEES/MEEA, Rapport de l'enquête pour le renseignement des indicateurs 2021

De l'assainissement familial de plus en plus accessible, mais des efforts à fournir

Le Burkina Faso s'est engagé à assurer l'assainissement de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie décent aux populations. Dans ce sens des actions sont entreprises pour rendre accessible l'assainissement familial en promouvant des bonnes pratiques mais aussi des investissements en ouvrages d'assainissement des eaux usées et excréta.

Ainsi, le taux d'accès national à l'assainissement mesurant la proportion des populations utilisant des latrines améliorées (latrine VIP, EcoSan, toilette à chasse d'eau manuelle, toilette à chasse d'eau mécanique), a connu une augmentation régulière ces dernières années. Ce taux est passé, en effet, de 12% en 2013 à 27,5% en 2022. Malgré cette amélioration, ce taux demeure tout de même faible et les efforts en matière d'assainissement doivent être renforcés.

Graphique 5.23 : Evolution du taux d'accès à l'assainissement (%)



Source : annuaire statistique de l'eau et de l'assainissement, 2022

BON A SAVOIR

Face à l'ampleur et à la récurrence des problèmes environnementaux, des actions sont entreprises à divers niveaux par le gouvernement, les organisations de la société civile, les entreprises et les populations. Ces initiatives contribuent à atténuer les pressions et les impacts négatifs de l'activité humaine sur les ressources, afin de créer les conditions indispensables au développement durable et à l'élimination de la pauvreté. Des actions initiées portent sur la gouvernance environnementale, la gestion durable des ressources naturelles ainsi que dans le domaine énergétique et de la gestion des déchets. Des progrès sont enregistrés. Toutefois au regard de l'ampleur des défis toujours à relever, les efforts doivent être accentués afin que l'environnement continue à jouer pleinement son rôle de soutien à la production pour le développement durable au Burkina Faso.